

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DU CENTRE-VAL DE LOIRE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection au sein de ces unités de contrôles ainsi que leurs champs d'intervention sectoriels et thématiques

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire,

Vu le code du travail,

Vu le code rural de la pêche maritime et notamment l'article L 717-1,

Vu le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail,

Vu l'arrêté ministériel du 26 mai 2014 portant création et répartition des unités de contrôles de l'inspection du travail,

Vu l'avis du comité technique régional du 10 juin 2014,

Vu l'arrêté du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire en date du 10 septembre 2014, modifié, portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection au sein de ces unités de contrôles ainsi que leurs champs d'intervention sectoriels et thématiques publié aux recueils des actes administratifs régional,

ARRÊTE:

Article 1^{er}: L'annexe jointe annule et remplace celle des arrêtés publiés aux recueils des actes administratifs régional et départementaux (Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Indre-et-Loire, Indre et Cher).

Article 2 : Les responsables des unités territoriales et du pôle « politique du travail » de la DIRECCTE Centre-Val de Loire sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans le 23 novembre 2015 Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Patrice GRELICHE

ANNEXE

LOCALISATION ET DELIMITATION DES UNITES DE CONTROLE ET DES SECTIONS D'INSPECTION DU TRAVAIL POUR LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Département du Cher

Article 1 : La fonction de contrôle de l'application de la législation du travail est confiée pour le département du Cher à une unité de contrôle comportant 10 sections d'inspection.

Article 2 : Le territoire de compétences de chacune des sections d'inspection est délimité comme suit :

	SECTION 1 -	Dominante Agricole	
REGIME AGRICOLE - Communes du <u>NORD</u> du Département			REGIME GENERAL Communes
Achères	Germigny-l'Exempt	St-Bouize	Les Aix-d'Angillon
Allogny	Givardon	Ste-Gemme-en-Sancerrois	Rians
Apremont/Allier	Graçay	St-Georges/la-Prée	Sainte-Solange
Argent/Sauldre	Groises	St-Georges/Moulon	Soulangis
Argenvières	Grossouvre	St-Hilaire-de-Court	St-Michel-de-Volangis
Assigny	La Guerche/l'Aubois	St-Hilaire-de-Gondilly	
Aubigny/Nère	Henrichemont	St-Laurent	
Augy/Aubois	Herry	St-Léger-le-Petit	
Bannay	Ignol	St-Martin-d'Auxigny	
Barlieu	Ivoy-le-Pré	St-Martin-des-Champs	
Beffes	Jalognes	Ste-Montaine	
Belleville/Loire	Jars	St-Outrille	
Blancafort	Jouet/l'Aubois	St-Palais	
Boulleret	Jussy-le-Chaudrier	St-Satur	
Brinon/Sauldre	Léré	Sancergues	
Bué	Lugny-Champagne	Sancerre	
La Chapelle-d'Angillon	Marseilles-lès-Aubigny	Sancoins	
La Chapelle-Hugon	Massay	Santranges	
La Chapelle-Montlinard	Menetou-Couture	Savigny-en-Sancerre	
La Chapelotte	Menetou-Râtel	Sens-Beaujeu	
Charentonnay	Ménétréol-sous-Sancerre	Sévry	
Chassy	Ménétréol/Sauldre	Subligny	
Chaumoux-Marcilly	Méreau	Sury-près-Léré	
Le Chautay	Méry-ès-Bois	Sury-en-Vaux	
Clémont	Méry/Cher	Sury-ès-Bois	
Concressault	Mornay-Berry	Tendron	
Couargues	Mornay/Allier	Thauvenay	
Cours-les-Barres	Nançay	Thénioux	
Couy	Nérondes	Thou	
Crézancy-en-Sancerre	Neuilly-en-Sancerre	Torteron	
Croisy	Neuvy-Deux-Clochers	Vailly/Sauldre	
Cuffy	Neuvy-le-Barrois	Veaugues	
Dampierre-en-Crot	Neuvy/Barangeon	Verdigny	
Dampierre-en-Graçay	Nohant-en-Graçay	Vereaux	
Ennordres	Le Noyer	Vierzon	
eux	Oizon	Vignoux/Barangeon	
Flavigny	Ourouer-les-Bourdelins	Villegenon	
Gardefort	Précy	Vinon	
	Presly	Vinon	
Garigny Genouilly		Vouzeron	
Serioumy	Sagonne		

SECTION 1 - Dominante Agricole (suite)

REGIME GENERAL - Quartiers de Bourges

L'ensemble des quartiers, "Chancellerie", "Turly", "Gibjoncs", "Pressavois", sont délimités :

au nord : limite de la commune de Bourges et de Fussy,

à l'est: limite de la Commune de Bourges et la Commune de Saint Germain du Puy,

au sud : route de la Charité,

à l'ouest : avenue du Général de Gaulle, avenue Pierre et Marie Curie, rue Cuvier (exclue), rue Louis Billant (exclue), avenue

de la Prospective (exclue), rue pasteur John Bost (exclue), route D 940 (exclue).

Le quartier "Pignoux" est délimité : au nord : route de la Charité (exclue)

à l'est : limite de la commune de Bourges et de Saint Germain du Puy, Osmoy, Soye en Septaine

au sud : route D2076 (exclue), avenue de Dun (exclue) , rue Jean Baffier (à partir du n° 77 côté impair et n° 84 côté pair) à l'ouest : Boulevard Maréchal Foch (exclu), rue de la Salle d'Armes, rue de Pignoux, chaussée de Chappe, chemin de St

Ursin.

SECTION 2 - Dominante Agricole					
	REGIME AGRICOLE - Communes du <u>SUD</u> du Département				
Ainay-le-Vieil	Châteauneuf/Cher	Levet	Le Pondy	Ste-Solange	
Les Aix-d'Angillon	Le Châtelet	Lignières	Preuilly	St-Symphorien	
Allouis	Chaumont	Limeux	Préveranges	Ste-Thorette	
Annoix	Chavannes	Lissay-Lochy	Primelles	St-Vitte	
Arçay	Chéry	Loye-sur-Arnon	Quantilly	Saligny-le-Vif	
Arcomps	Chezal-Benoît	Lugny-Bourbonnais	Quincy	Saugy	
Ardenais	Civray	Lunery	Raymond	Saulzais-le-Potier	
Arpheuilles	Cogny	Lury-sur-Arnon	Reigny	Savigny-en-Septaine	
Aubinges	Colombiers	Maisonnais	Rezay	Senneçay	
Avord	Contres	Marçais	Rians	Serruelles	
Azy	Cornusse	Mareuil-sur-Arnon	St-Aignan-des-Noyers	Sidiailles	
Bannegon	Corquoy	Marmagne	St-Amand-Montrond	Soulangis	
Baugy	Coust	Mehun-sur-Yèvre	St-Ambroix	Soye-en-Septaine	
Beddes	Crézançay/Cher	Meillant	St-Baudel	Le Subdray	
Bengy-sur-Craon	Crosses	Menetou-Salon	St-Caprais	Thaumiers	
Berry-Bouy	Culan	Montigny	St-Céols	Touchay	
Bessais-le-Fromental	Drevant	Montlouis	St-Christophe-le-Chaudry	Trouy	
Blet	Dun-sur-Auron	Morlac	St-Denis-de-Palin	Uzay-le-Venon	
Bourges	Épineuil-le-Fleuriel	Morogues	St-Doulchard	Vallenay	
Bouzais	Étréchy	Morthomiers	St-Éloy-de-Gy	Vasselay	
Brécy	Farges-Allichamps	Moulins-sur-Yèvre	St-Florent/Cher	Venesmes	
Brinay	Farges-en-Septaine	Neuilly-en-Dun	St-Georges-de-Poisieux	Vernais	
Bruère-Allichamps	Faverdines	Nohant-en-Goût	St-Germain-des-Bois	Verneuil	
Bussy	Foëcy	Nozières	St-Germain-du-Puy	Vesdun	
La Celette	Fussy	Orcenais	St-Hilaire-en-Lignières	Vignoux-ss-les-Aix	
La Celle	Gron	Orval	St-Jeanvrin	Villabon	
La Celle-Condé	La Groutte	Osmery	St-Just	Villecelin	
Cerbois	Humbligny	Osmoy	St-Loup-des-Chaumes	Villeneuve/Cher	
Chalivoy-Milon	lds-Saint-Roch	Parassy	Ste-Lunaise	Villequiers	
Chambon	Ineuil	Parnay	St-Maur	Vorly	
La Chapelle-St Ursin	Jussy-Champagne	La Perche	St-Michel-de-Volangis	Vornay	
Charenton-du-Cher	Lantan	Pigny	St-Pierre-les-Bois		
Charly	Lapan	Plaimpied-Givaudins	St-Pierre-les-Étieux		
Chârost	Laverdines	Plou	St-Priest-la-Marche		
Châteaumeillant	Lazenay	Poisieux	St-Saturnin		

SECTION 2 - Dominante Agricole (suite)				
REGIME GENERAL Communes	REGIME GENERAL - Quartiers de Bourges			
La Chapelle-St-Ursin	L'ensemble des quartiers, " Mazières ", " Aéroport ", sont délimités :			
Lazenay	au nord : rue Louis Mallet (exclue), route D23 (exclue)			
Limeux	à l'est : Boulevard de l'Avenir, Boulevard de l'Industrie, Chemin et Avenue de Robinson, Rue Marcel			
Morthomiers	Paul, Rue de Mazières, Chemin du Grand Mazières, Route de Saint Amand, RN144			
Plou	au sud : Limite de la commune de Bourges et de Trouy			
Poisieux	à l'ouest : Limite de la commune de Bourges avec Le Subdray, la Chapelle Saint Ursin et Marmagne			
Villeneuve/Cher				

		SECTION 3
REGIME GENE	RAL - Communes	REGIME GENERAL Quartiers de Bourges
Assigny Aubinges Bannay Barlieu Belleville-sur-Loire Boulleret Concressault Crézancy-en-Sancerre Dampierre-en-Crot Fussy Henrichemont Humbligny Jars	Neuilly-en-Sancerre Neuvy-Deux-Clochers Parassy Pigny Ste-Gemme-en-Sancerrois St-Georges-sur-Moulon St-Satur Santranges Savigny-en-Sancerre Sens-Beaujeu Subligny Sury-en-Vaux Sury-ès-Bois	Le quartier "Couronne centrale 2" est délimité : au nord : avenue des Près le Roi, avenue Pierre Sémard, à l'est : Avenue Marx Dormoy, Boulevard Chanzy, au sud : Boulevard Clémenceau, Boulevard de la République, Boulevard Gambetta (exclu) à l'ouest : Avenue D'Orléans (exclue) Le quartier "Moulon" est délimité : au nord : la voie ferrée, à l'est : rue Louis Billant, rue Cuvier, rue Louis de Raynald, avenue P et M Curie (exclue), avenue du Général de Gaulle (exclue), au sud : Rue du Général Challe, rue de la Gare de Marchandises, à l'ouest : Limite de la commune de Bourges et de la commune de Saint
La Chapelotte Le Noyer Léré Menetou-Râtel Menetou-Salon Morogues	Sury-près-Léré Thou Vailly-sur-Sauldre Verdigny Vignoux-sous-les-Aix Villegenon	Le quartier "Asnières les Bourges" est délimité : au nord : Limite de la commune de Bourges avec celles de Vasselay et Fussy à l'est : Route D 940, au sud : Rue pasteur John Bost, avenue de la Prospective, à l'ouest : Limite de la commune de Bourges et de la commune de Saint Doulchard

SECTION 4				
REGIM	E GENERAL - Communes	REGIME GENERAL - Quartiers de Bourges		
Achères Argent-sur-Sauldre Aubigny-sur-Nère Blancafort Brinon-sur-Sauldre Clémont Ennordres Ivoy-le-Pré La Chapelle-d'Angillon Ménétréol-sur-Sauldre Méry-ès-Bois Neuvy-sur-Barangeon Oizon Presly	Quantilly Ste-Montaine St-Martin-d'Auxigny St-Palais Vasselay St Doulchard: Toute la commune de Saint Doulchard sauf le secteur compris entre: au nord: La route des Racines, à l'est: la limite des commune de St Doulchard et Bourges, au sud: l'Avenue des Près le Roi, à l'ouest: la route d'Orléans	Le quartier "Couronne centrale 5" est délimité : au nord : Rue de Sarrebourg, place du 8 mai à l'est : Boulevard Auger (exclu) au sud : Boulevard du Maréchal Foch, Boulevard du Maréchal Joffre à l'ouest : rue Henri Sellier (exclue), rue Charles Cochet (exclue), rue de Séraucourt (exclue)		

		TION 5 - Dominante Tra		
	REGIME TRANSPORTS	à l'exclusion de la SNO	CF	REGIME GENERAL
	Communes			
Achères	Cuffy	Méry-ès-Bois	St-Michel-de-Volangis	Allogny
Les Aix-d'Angillon	Dampierre-en-Crot	Méry/Cher	Ste-Montaine	Allouis
Allogny	Dampierre-en-Gracay	Montigny	St-Outrille	Berry-Bouy
Allouis	Ennordres	Mornay-Berry	St-Palais	Nançay
Argent/Sauldre	Etréchy	Morogues	St-Satur	St-Éloy-de-Gy
Argenvières	Farges-en-Septaine	Moulins/Yèvre	Ste-Solange	St-Laurent
Assigny	Feux	Nançay	Ste-Thorette	Vierzon: tout le secteur
Aubigny/Nère	Foëcy	Nérondes	Saligny-le-Vif	de la commune de
Aubinges	Fussy	Neuilly-en-Sancerre	Sancergues	Vierzon situé au Nord de
Azy	Gardefort	Neuvy-Deux-Clochers	Sancerre	la RD 2076
Bannay	Garigny	Neuvy/Barangeon	Santranges	
Barlieu	Genouilly	Nohant-en-Goût	Savigny-en-Sancerre	Vignoux/Barangeon
Baugy	Graçay	Nohant-en-Graçay	Sens-Beaujeu	Vouzeron
Beffes	Groises	Le Noyer	Sévry	
Belleville/Loire	Gron	Oizon	Soulangis	St Doulchard: tout le
Berry-Bouy	Henrichemont	Parassy	Subligny	secteur de la commune
Blancafort	Herry	Pigny	Sury-près-Léré	de Saint Doulchard
Boulleret	Humbligny	Précy	Sury-en-Vaux	compris entre :
Brécy	Ivoy-le-Pré	Presly	Sury-ès-Bois	au nord : La route des
Brinay	Jalognes	Preuilly	Thauvenay	Racines
Brinon/Sauldre	Jars	Quantilly	Thénioux	à l'est : la limite des
Bué	Jouet/l'Aubois	Quincy	Thou	commune de St
Cerbois	Jussy-le-Chaudrier	Rians	Torteron	Doulchard et Bourges
La Chapelle-d'Angillon	Laverdines	St-Bouize	Vailly sur sauldre	au sud : l'Avenue des
La Chapelle-Montlinard	Léré	St-Céols	Vasselay	Près le Roi
La Chapelotte	Lugny-Champagne	St-Doulchard	Veaugues	à l'ouest : la route
Charentonnay	Lury/Arnon	St-Éloy-de-Gy	Verdigny	d'Orléans
Chassy	Marmagne	Ste-Gemme-en-Sancerro	Vierzon	
Chaumoux-Marcilly	Marseilles-lès-Aubigny	St-Georges/la-Prée	Vignoux-sous-les-Aix	
Le Chautay	Massay	St-Georges/Moulon	Vignoux/Barangeon	
Chéry	Mehun/Yèvre	St-Germain-du-Puy	Villegenon	
Clémont	Menetou-Couture	St-Hilaire-de-Court	Villabon	
Concressault	Menetou-Râtel	St-Hilaire-de-Gondilly	Villequiers	
Couargues	Menetou-Salon	St-Laurent	Vinon	
Cours-les-Barres	Ménétréol-sous-Sancerr	St-Léger-le-Petit	Vouzeron	
Couy	Ménétréol/Sauldre	St-Martin-d'Auxigny		
Crezancy en Sancerre	Méreau	St-Martin-des-Champs		

	SECTION 6		
REGIME GENERAL - Communes		REGIME GENERAL Quartiers de Bourges	
Brinay	Méry-sur-Cher	Le quartier "Couronne centrale 1" est	
Cerbois	Nohant-en-Graçay	délimité :	
Chéry	Preuilly	au nord : Route de la Charité (exclue)	
Dampierre-en-Graçay	Quincy	à l'est : Chemin Saint Ursin (exclu),	
Foëcy	Sainte-Thorette	chaussée de Chappe (exclue), rue de	
Genouilly	Saint-Georges-sur-la-Prée	Pignoux (exclue)	
Graçay	Saint-Hilaire-de-Court	au sud : rue de la Salle d'Armes (exclue)	
Lury-sur-Arnon	Saint-Outrille	à l'ouest : Boulevard Auger, place	
Marmagne	Thénioux	Malus, rue de Sarrebourg (exclue),	
Massay	Vierzon : tout le secteur de la commune	avenue Eugène Brisson (exclue), rue	
Mehun-sur-Yèvre	de Vierzon situé au Sud de la RD 2076	Charost (exclue), Cours Anatole France,	
Méreau		Boulevard Chanzy (exclu), Avenue Marx	
		Dormoy (exclue)	

		u Sud du I	Département et la SNCF pour l'	
Ainay-le-Vieil	Crosses		Marçais	St-Caprais
Annoix	Culan		Mareuil/Arnon	St-Christophe-le-Chaudry
Apremont/Allier	Drevant		Meillant	St-Denis-de-Palin
Arçay	Dun/Auron		Montouis	Ste-Lunaise
Arcomps	Epineuil-le-Fleuriel		Morlac	St-Florent/Cher
Ardenais	Farges-Allichamps		Mornay/Allier	St-Georges-de-Poisieux
Arpheuilles	Faverdines		Morthomiers	St-Germain-des-Bois
Augy/Aubois	Flavigny		Neuilly-en-Dun	St-Hilaire-en-Lignières
Avord	Germigny-l'Exemp	t	Neuvy-le-Barrois	St-Jeanvrin
Bannegon	Givardon		Nozières	St-Just
Beddes	Grossouvre		Orcenais	St-Loup-des-Chaumes
Bengy/Craon	lds-St-Roch		Orval	St-Maur
Bessais-le-Fromental	Ignol		Osmery	St-Pierre-les-Bois
Blet	Ineuil		Osmoy	St-Pierre-les-Étieux
Bourges	Jussy-Champagne		Ourouer-les-Bourdelins	St-Priest-la-Marche
Bouzais	La Celette		Parnay	St-Saturnin
Bruère-Allichamps	La Celle		Plaimpied-Givaudins	St-Symphorien
Bussy	La Celle-Condé		Plou	St-Vitte
Chalivoy-Milon	La Chapelle-Hugo		Poisieux	Tendron
Chambon	La Chapelle-St-Urs	sin	Préveranges	Thaumiers
Charenton-du-Cher	La Groutte		Primelles	Touchay
Charly	La Guerche/l'Aubo	is	Raymond	Trouy
Chârost	La Perche		Reigny	Uzay-le-Venon
Châteaumeillant	Lantan		Rezay	Vallenay
Châteauneut/Cher	Lapan		Sagonne	Venesmes
Chaumont	Lazenay		Sancoins	Vereaux
Chavannes	Le Châtelet		Saugy	Vernais
Chezal-Benoît	Le Pondy		Saulzais-le-Potier	Verneuil
Civray	Le Subdray		Savigny-en-Septaine	Vesdun
Cogny	Levet		Senneçay	Villecelin
Colombiers	The same		Serruelles	Villeneuve/Cher
	Lignières			The second secon
Contres	Limeux		Sidiailles	Vorly
Cornusse	Lissay-Lochy		Soye-en-Septaine	Vornay
Corquoy	Loye/Arnon		St-Aignan-des-Noyers	
Coust	Lugny-Bourbonnai	S	St-Amand-Montrond	
Crézançay/Cher	Lunery		St-Ambroix	
Croisy	Maisonnais		St-Baudel	
	ERAL - Communes		REGIME GENERAL - (Quartiers de Bourges
rdenais	Primelles	Les qu	artiers "Centre ville 1 B" et	t "Centre ville 1 C" sont délimité
eddes	Reigny	au no	rd : rue Pelvoysin, rue Mireb	eau,
Chârost	Rezay	à l'est	: rue Bourbonnoux, avenue	Eugène Brisson
håteaumeillant	Saugy			e), Place du 8 mai 1945 (exclue)
hezal-Benoît	Sidiailles		e de l'Europe (exclu), rampe N	
ivray	St-Ambroix		est : rue Fernault (exclue), ru	
ls-St-Roch	St-Baudel		Joe . ruo i omaaii (GAGIG), lu	o doo / il olloo (oxodo)
euil	St-Christophe-le-Chaudry			nité:
a Celle-Condé	0.51		rd : rue Marcel Paul (exclue)	
e Châtelet	St-Hilaire-en-Lignières Va		Vaillandet, rue Erik Labonne, Avenue du Val d'Auron, rue des Fileus	
e Subdray	0.1		: Avenue de Dun, route D20	
gnières	Ct Mour		d: Limite entre les communes	
unery	Ct Diorro Ion Poin		ne, Plaimpied Givaudins et Tro	
laisonnais	St-Priest-la-Marche			
lareuil/Arnon	St-Saturnin	A 18 9 (CO 24 TH	est : Avenue de Saint Amand	
Iontouis	Touchay	Mazier	es (exclu), rue de Mazières (exclue)
lorlac	Villecelin			
réveranges				

Préveranges

FIRST STATE OF THE		SECTION 8	
REGIME GENERAL - Communes			REGIME GENERAL - Quartiers de Bourges
Ainay-le-Vieil	Farges-Allichamps	St-Caprais	Le quartier "Centre ville 1 A" est délimité :
Arçay	Faverdines	Ste-Lunaise	au nord : Rue Gambon, rue Cambournac
Arcomps	La Celette	St-Georges-de-Poisieux	à l'est avec la rue d'Auron entière : rue Pelvoysin
Arpheuilles	La Celle	St-Germain-des-Bois	(exclue), rue des Arènes, rue Fernault
Bouzais	La Groutte	St-Loup-des-Chaumes	au sud: Boulevard Lamarck (exclu), Boulevard
Bruère-Allichamps	La Perche	St-Pierre-les-Étieux	d'Auron (exclu)
Chambon	Lapan	St-Symphorien	à l'ouest : Boulevard de Juranville (exclu)
Châteauneuf-sur-Cher	Levet	St-Vitte	
Chavannes	Lissay-Lochy	Saulzais-le-Potier	Le quartier "Gionne" est délimité :
Colombiers	Loye-sur-Arnon	Senneçay	au nord : Boulevard du Maréchal Joffre (exclu)
Contres	Marçais	Serruelles	à l'est : rue Jean Baffier (exclue), avenue de Dun
Corquoy	Meillant	Trouy	(exclue)
Coust	Nozières	Uzay-le-Venon	au sud : Rue des Fileuses (exclue), avenue du Val
Crézançay-sur-Cher	Orcenais	Vallenay	d'Auron (exclue), rue Erik Labonne (exclue), rue
Culan	Orval	Venesmes	Vaillandet (exclue)
Drevant	Plaimpied-Givaudins	Vesdun	à l'ouest : Rue Raymond Boisdé (exclue), Avenue et
Epineuil-le-Fleuriel	St-Amand-Montrond	Vorly	chemin de Robinson (exclus)

		SECTION 9			
REGIME GENERAL - Communes					
Annoix	Charenton-du-Cher	Givardon	Neuilly-en-Dun	St-Just	
Apremont-sur-Allier	Charly	Grossouvre	Neuvy-le-Barrois	Sancoins	
Augy-sur-Aubois	Chaumont	Ignol	Osmery	Savigny-en-Septaine	
Avord	Cogny	Jussy-Champagne	Osmoy	Soye-en-Septaine	
Bannegon	Cornusse	La Chapelle-Hugon	Ourouer les Bourdelins	Tendron	
Bengy-sur-Craon	Croisy	La Guerche-sur-l'Aubois	Parnay	Thaumiers	
Bessais-le-Fromental	Crosses	Lantan	Raymond	Vereaux	
Blet	Dun-sur-Auron	Le Pondy	Sagonne	Vernais	
Bussy	Flavigny	Lugny-Bourbonnais	St-Aignan-des-Noyers	Verneuil	
Chalivoy-Milon	Germigny-l'Exempt	Mornay-sur-Allier	St-Denis-de-Palin	Vornay	

REGIME GENERAL - Quartiers de Bourges

Le quartier Vauvert est délimité :

au nord : la limite des communes de Bourges et Saint Doulchard

à l'est : route d'Orléans, boulevard de l'Avenir

au sud : rue Louis Mallet, route D23

à l'ouest : limite de la commune de Bourges avec la Chapelle saint Ursin, Marmagne et Berry Bouy

Le quartier "Centre ville 2" est délimité :

au nord : Carrefour de Verdun

à l'est : Boulevard de la République (exclu), Boulevard Clémenceau (exclu), Cours Anatole France (exclu)

au sud : Rue Charost, Avenue Eugène Brisson (exclue), rue Bourbonnoux exclue), rue Mirebeau (exclue), rue Cambournac

(exclue) rue Gambon (exclue), à l'ouest : Boulevard Gambetta

Les quartiers "Couronne centrale 3 et 4" sont délimités :

au nord : Avenue d'Orléans

à l'est : Boulevard de Juranville, Boulevard d'Auron, Boulevard Lamarck, rampe Marceau, Rue de Séraucourt, rue Charles

Cochet, rue Henri Sellier

au sud : Boulevard de l'Industrie (exclu) à l'ouest : Boulevard de l'Avenir (exclu)

SECTION 10

De plus, cette section a une compétence départementale pour les chantiers BTP de catégorie 1 : opérations soumises à l'obligation de constituer un collège interentreprises de sécurité, de santé et des conditions de travail (Article R 4532-1 du code du travail)

REGIME GENERAL - Communes				
Argenvières	Farges-en-Septaine	Marseilles-lès-Aubigny	Saligny-le-Vif	
Azy	Feux	Menetou-Couture	Sancergues	
Baugy	Gardefort	Ménétréol-sous-Sancerre	Sancerre	
Beffes	Garigny	Montigny	Sévry	
Brécy	Groises	Mornay-Berry	Thauvenay	
Bué	Gron	Moulins-sur-Yèvre	Torteron	
Charentonnay	Herry	Nérondes	Veaugues	
Chassy	Jalognes	Nohant-en-Goût	Villabon	
Chaumoux-Marcilly	Jouet-sur-l'Aubois	Précy	Villequiers	
Couargues	Jussy-le-Chaudrier	St-Bouize	Vinon	
Cours-les-Barres	La Chapelle-Montlinard	St-Céols		
Couy	Laverdines	St-Hilaire-de-Gondilly	ET	
Cuffy	Le Chautay	St-Léger-le-Petit	St Germain du Puy	
Etréchy	Lugny-Champagne	St-Martin-des-Champs		

Article 3: Le contrôle des exploitations, entreprises, établissements et employeurs agricoles affiliées à la caisse de la mutualité sociale agricole faisant partie des secteurs d'activité définis par les articles L722-1, L722-2 et L722-3 et L. 722-20 du code rural et des entreprises du négoce (code NAF 4621Z) ainsi que les entreprises intervenant sur leur emprise, est de la compétence des sections 1 et 2.

Article 4: Le contrôle des entreprises et établissements de transport pour compte d'autrui, d'entreposage, NAF 49.1, 49.2, 49.3, 49.4, 49.5, 50.3, 50.4, 51.1, 51.2, 52.1, 52.2, ainsi que les entreprises intervenant sur leur emprise, est de la compétence des sections 5 et 7. Le contrôle de la SNCF et des entreprises sous emprise ferroviaire est du ressort de la section 7. Le contrôle des entreprises de transport de fonds est de la compétence des sections 5 et 7.

Article 5: Le contrôle des chantiers de première catégorie (déterminés selon les dispositions de l'article R4532-1 du code du travail) est de la compétence de la section 10.

Département de l'Eure-et-Loir

Article 1 : La fonction de contrôle de l'application de la législation du travail est confiée pour le département de l'Eure-et-Loir à 2 unités de contrôle comportant 14 sections d'inspection, la première unité de contrôle comprenant les sections 1 à 7 et la 2^{ème} les sections 8 à 14.

Article 2 : Le territoire de compétences de chacune des sections d'inspection est délimité comme suit :

SECTION 1 - DREUX	
REGIME GENERAL - Communes	
DREUX	

		2 - DROUAIS EST	
Abondant	REGIME GER	NERAL - Communes	Saint maixme hauterive
		Luray	
Anet	Faverolles	Marchezais	Saint ouen marchefroy
Ardelles	Favieres	Mezieres en drouais	Saint sauveur marville
Bercheres sur vesgre	Fontaine les ribouts	Montreuil	Sainte gemme moronval
Boncourt	Germainville	Neron	Saussay
Boutigny prouais	Gilles	Nogent le roi	Senantes
Brechamps	Goussainville	Ormoy	Serazereux
Broue	Guainville	Ouerre	Serville
Bu	Havelu	Outins	Sorel moussel
Champagne	La chapelle forainvilliers	Puiseux	Thimert gatelles
Charpont	La chaussee d'ivry	Rouvres,	Tremblay les villages
Chateauneuf en thymerais	Le boullay mivoye	Saint ange et torcay	Villemeux sur eure
Chaudon	Le boullay thierry	Saint jean de rebervilliers	Villiers le morhier
Cherisy	Le mesnil simon	Saint laurent la gatine	
Coulombs	Les pinthieres	Saint lubin de la haye	
Croisilles	Lormaye	Saint lucien	

	SECTION 3 -	DROUAIS OUEST	
	REGIME GENE	RAL - Communes	
Allainville	Escorpain	Le mesnil thomas	Saint lubin de cravant
Aunay sous crecy	Fessanvilliers mattanvilliers	Les chatelets	Saint lubin des joncherets
Beauche	Garancieres en drouais	Les ressuintes	Saint remy sur avre
Berou la mulotiere	Garnay	Louvilliers en drouais	Saulnieres
Boissy en drouais	Jaudrais	Maillebois	Senonches
Boissy les perche	La chapelle fortin	Marville moutiers brule	Treon
Brezolles	La ferte vidame	Montigny sur avre	Vernouillet
Chataincourt	La framboisiere	Morvilliers	Vert en drouais
Crecy couve	La manceliere	Prudemanche	
Crucey villages	La puisaye	Revercourt	
Dampierre sur avre	Lamblore	Rohaire	
Digny	Le boullay les deux eglises	Rueil la gadeliere	

SECTION 4 - PERCHE			
	REGIME G	ENERAL - Communes	
Argenvilliers	Coudray au perche	Les efilleux	Nonvilliers grandhoux
Authon du perche	Coudreceau	Louville la chenard	Saint bomer
Beaumont les autels	Fontaine simon	Luigny	Saint denis d'authou
Belhomert guehouville	Fraze, Fretigny	Manou	Saint eliph
Bethonvilliers	Friaize	Margon	Saint jean pierre fixte
Brunelles	Happonvilliers	Marolles les buis	Saint maurice saint germain
Champrond en gatine	La bazoche gouet	Meauce	Saint victor de buthon
Champrond en perchet	La croix du perche	Miermaigne	Soize
Chapelle guillaume	La gaudaine	Montigny le chartif	Souance au perche
Chapelle royale	La loupe	Montireau	Thiron gardais
Charbonnieres	Le thieulin	Montlandon	Trizay coutretot saint serge
Chassant	Les autels villevillon	Moulhard	Vaupillon
Combres	Les corvees les yys	Nogent le rotrou	Vicheres

	SECTION 5 - DUNOIS			
REGIME GENERAL - Communes				
Alluyes	Dambron	Loigny la bataille	Ozoir le breuil	Thiville
Baigneaux	Dancy	Louvilliers les perche	Péronville	Tillay le peneux
Bazoches en dunois	Donnemain saint mames	Lutz en dunois	Poupry	Trizay les bonneval
Bazoches les hautes	Flacey	Marboue	Pre saint evroult	Varize
Bonneval	Fontenay sur conie	Meslay le vidame	Pre saint martin	Villampuy
Bouville	Guillonville	Moleans	Saint christophe	Villiers saint orien
Bullainville	Jallans	Montboissier	Saint cloud en dunois	Vitray en beauce
Chateaudun	La chapelle du noyer	Montharville	Saint denis les ponts	
Civry	La saucelle	Moriers	Saint maur sur le loir	
Conie molitard	Lanneray	Neuvy en dunois	Sancheville	
Cormainville	Le gault saint denis	Nottonville	Saumeray	
Courbehaye	Logron	Orgeres en beauce	Terminiers	

SECTION 6 - OUEST AGRICOLE

REGIME AGRICOLE - Communes

Abondant Coudreceau Allainville Coulombs Alluves Courtalain Anet Crecy couve Ardelles Croisilles Argenvilliers Crucey villages Arrou Dampierre sous brou Aunay sous crecy Dampierre sur avre Autheuil Dancy

Autheuil Dancy
Authon du perche Dangeau
Beauche Digny
Beaumont les autels Douy
Berchere gur veerre Drouy

Bernomert guenouville
Bercheres sur vesgre
Berou la mulotiere
Bethonvilliers
Boisgasson
Boissy en drouais
Boisgasson
Boissy en drouais
Boisgasson

Boissy les perche Fessanvilliers mattanvilliers

Boncourt Flacey

Bonneval Fontaine les ribouts
Boutigny prouais Fontaine simon
Fraze

Bouville Fraze
Brechamps Fretigny
Brezolles Friaize

Brou Garancieres en drouais Broue Garnav Brunelles Germainville Ru Gilles Bullainville Gohory Bullou Goussainville Champagne Guainville Happonvilliers Champrond en gatine Champrond en perchet Havelu

Chapelle guillaume
Chapelle royale
Charbonnieres
Charpont
Charray
Charray
Chassant
Jallans
Jaudrais
La Bazoche gouet
La Chapelle du noyer
La Chapelle forainvilliers
La Chapelle Fortin

La Chaussee d'ivry

La Croix du perche

La Ferte vidame

La Ferte villeneuil

La Framboisiere

La Gaudaine

La Manceliere

La Puisave

La Saucelle

Lamblore

La Loupe

Chateauneuf en thymerais Chatillon en dunois

Chataincourt

Chateaudun

Chaudon

Cherisy Civry Cloyes sur le loir Combres Conie molitard

Coudray au perche

Langey Lanneray Laons

Le Boullay les deux eglises Le Boullay mivoye

Le Boullay thierry Le Gault saint denis

Le Mee

Le Mesnil simon Le Mesnil thomas Le Thieulin

Les Autels villevillon Les Chatelets

Les Corvees les yys Les Etilleux

Les Pinthieres Les Ressuintes Logron Lormaye

Louville la chenard Louvilliers en drouais

Louvilliers les perche

Luigny Luray Lutz en dunois Maillebois

Manou Marboue Marchezais Margon Maroiles les buis

Marville moutiers brule

Meauce

Meslay le vidame Meziers au perche Mezieres en drouais

Miermaigne
Moleans
Montboissier
Montharville
Montigny le chartif
Montigny le gannelon
Montigny sur avre
Montreau
Montandon

Montreuil Moriers Morvilliers Moulhard Neron

Neuvy en dunois

Nogent le roi Nogent le rotrou Nonvilliers grandhoux

Ormoy
Ouerre
Ooulins
Ozoir le breuil
Pre saint evroult
Pre saint martin
Prudemanche
Puiseux
Revercourt
Rohaire
Romilly sur aigre
Rouvres

Rueil la gadeliere Saint Ange et Torcay Saint Avit les guespieres

Saint Bomer
Saint Christophe
Saint Cloud en dunois
Saint Denis d'authou
Saint Denis les ponts

Saint Eliph
Saint Hilaire sur yerre
Saint Jean de rebervilliers
Saint Jean pierre fixte
Saint Laurent la gatine
Saint Lubin de cravant
Saint Lubin de la haye

Saint Lubin des joncherets Saint Lucien

Saint Maixme hauterive Saint Maur sur le loir Saint Maurice saint germain Saint Ouen marchefroy

Saint Pellerin
Saint Remy sur avre
Saint Sauveur marville
Saint Victor de buthon
Sainte Gemme moronval
Sancheville

Saulnieres
Saumeray
Saussay
Senantes
Senonches
Serazereux
Serville
Soize
Sorel moussel

	SECTION 6 - OUE	ST AGRICOLE (suite)	
	REGIME AGRIC	COLE - Communes	
Souance au perche	Treon	Vernouillet	Villemeux sur eure
Thimert gatelles	Trizay coutretot saint serge	Vert en drouais	Villiers le morhier
Thiron gardais	Trizay les bonneval	Vicheres	Villiers saint orien
Thiville	Unverre	Vieuvicq	Vitray en beauce
Tremblay les villages	Vaupillon	Villampuy	Yevres
	REGIME GENE	RAL - Communes	
Arrou	Chatillon en dunois	La Fertee villeneuil	Romilly sur aigre
Autheuil	Cloyes sur le loir	Langey	Saint Hilaire sur yerre
Boisgasson	Courtalain	Le Mee	Saint Pellerin
Charray	Douy	Montigny le gannelon	

SECTION 7 - BEAUCE AGRICOLE					
	REGIME AGRICOLE - Communes				
Allaines mervilliers Allonnes	Chuisnes Cintray	Guillonville Hanches	Moinville la jeulin Mondonville saint jean	Saint Leger des aubees Saint Luperce	
Amilly	Clevilliers	Houville la branche	Montainville	Saint Martin de nigelles	
Ardelu	Coltainville	Houx	Morancez	Saint Piat	
Aunay sous auneau	Corancez	Illiers combray	Moutiers	Saint Prest	
Auneau Baigneaux Baignolet	Cormainville Courbehaye Courville sur eure	Intreville Janville Jouy	Neuvy en beauce Nogent le phaye Nogent sur eure	Saint Symphorien le château Sainville	
Bailleau armenonville	Dambron	La Bourdiniere saint loup	Nottonville	Sandarville	
Bailleau le pin	Dammarie	La Chapelle d'aunainville	Oinville saint liphard	Santeuil	
Bailleau l'eveque	Dangers	Landelles	Oinville sous auneau	Santilly	
Barjouville	Denonville	Le Coudray	Olle	Sarmainville	
Barmainville	Droue sur drouette	Le Favril	Orgeres en beauce	Soulaires	
Baudreville	Ecrosnes	Le Gue de longroi	Orlu	Sours	
Bazoches en dunois	Epeautrolles	Le Puiset	Orrouer	Terminiers	
Bazoches les hautes	Epernon	Les Chatelliers notre dame	Ouarville	Theuville	
Beauvilliers	Ermenonville la grande	Lethuin	Oysonville	Thivars	
Bercheres les pierres	Ermenonville la petite	Levainville	Péronville	Tillay le peneux	
Bercheres saint germain	Fains la folie	Leves	Pezy	Toury	
Beville le comte	Fontaine la guyon	Levesville la chenard	Pierres	Trancrainville	
Billancelles	Fontenay sur conie	Loigny la bataille	Poinville	Umpeau	
Blandainville	Fontenay sur eure	Luce	Poisvilliers	Varize	
Bleury saint symphorien	Francourville	Luisant	Pontgouin	Ver les chartres	
Boisville la saint père	Fresnay le comte	Lumeau	Poupry	Verigny	
Bonce	Fresnay le gilmert	Luplante	Prasville	Viabon	
Bouglainval	Fresnay l'eveque	Magny	Prunay le gillon	Vierville	
Briconville	Frunce	Maintenon	Reclainville	Villars	
Cernay	Gallardon	Mainvilliers	Roinville	Villeau	
Challet	Garancieres en beauce	Maisons	Rouvray saint denis	Villebon	
Champhol	Gas	Marcheville	Rouvray saint florentin	Villeneuve saint nicolas	
Champseru	Gasville oiseme	Mereglise	Saint arnoult des bois	Voise	
Charonville	Gellainville	Merouville	Saint aubin des bois	Voves	
Chartainvilliers	Germignonville	Meslay le grenet	Saint Eman	Yermenonville	
Chartres	Gommerville	Mevoisins	Saint Denis des puits	Ymeray	
Chatenay	Gouillons	Mignieres	Saint Georges sur eure	Ymonville	
Chauffours	Guilleville	Mittainvilliers	Saint Germain le gaillard		

ner blade	SECTION	ON 7 - BEAUCE AGRICO	OLE (suite)	
	RE	GIME GENERAL - Com	munes	Langue Village
Brou	Dampierre sous brou	Gohory	Mottereau	Unverre
Bullou	Dangeau	Mezieres au perche	Saint Avit les guespieres	Vieuvicq, Yevres

SECTION 8 - CHARTRES NORD

REGIME GENERAL - Communes et voies

Champhol

Gasville Oiseme

Saint Prest

Chartres Nord:

partie nord de Chartres délimitée au sud par les voies suivantes, d'ouest en est : rue du Faubourg Saint Jean, rue Félibien, Avenue Jéhan de Beauce, boulevard Maurice Violette, place des Epars, boulevard Chasles, place Pasteur, boulevard de la Courtille, place Morard, rue du faubourg de la Grappe, rue d'Allonnes, avenue d'Orléans, rue Edmond Poillot, rue de Sours

et comprenant les voies : rue du faubourg Saint Jean, rue Félibien, place des Epars, place Pasteur, Place Morard, rue de Sours

SECTION 9 CHARTRES SUD

REGIME GENERAL - Communes et voies

Le Coudray

Chartres Sud:

partie sud de Chartres délimitée au nord par les voies suivantes, d'ouest en est : rue du faubourg Saint Jean, rue Félibien, avenue Jéhan de Beauce, boulevard Maurice Violette, place des Epars, boulevard Chasles, place Pasteur, boulevard de la Courtille, place Morard, rue du faubourg de la Grappe, rue d'Allonnes, avenue d'Orléans, rue Edmond Poillot, rue de Sours et comprenant les voies : avenue Jéhan de Beauce, boulevard Maurice Violette, boulevard Chasles, boulevard de la Courtille, rue du faubourg de la Grappe, rue d'Allonnes, avenue d'Orléans, rue Edmond Poillot

	SECTION 10 - BEAUCE	
	REGIME GENERAL - Cor	mmunes
Bailleau armenonville	Epernon	Pierres
Bailleau l'évêque	Fresnay le gilmert	Poisvilliers
Bouglainval	Gallardon	Saint Aubin des bois
Bercheres saint germain,	Gas	Saint Martin de nigelles
Bleury saint symphorien	Hanches	Saint Piat
Briconville	Houx	Saint Symphorien le château
Challet	Jouy	Soulaires
Chartainvilliers	Leves	Yermenonville
Clevilliers	Maintenon	Ymeray
Coltainville	Mainvilliers	
Proue sur drouette	Mevoisins	

	REGIME GEN	ERAL - Communes	
Allaines mervilliers	Fresnay l'évêque	Merouville	Saint Leger des aubees
Ardelu	Garancieres en beauce	Mignieres	Sainville
Aunay sous auneau	Gellainville	Moinville la jeulin	Santeuil
Auneau, Barjouville	Gommerville	Mondonville saint jean	Santilly
Barmainville	Gouillons	Morainville	Sours
Baudreville	Guilleville	Morancez	Thivars
Bercheres les pierres	Houville la branche	Neuvy en beauce	Toury
Beville le comte	Intreville	Nogent le phaye	Trancrainville
Champseru	Janville	Oinville saint liphard	Umpeau
Chatenay	La Chapelle d'aunainville	Oinville sous auneau	Ver les chartres
Corancez	Le Gue de longroi	Orlu	Vierville
Dammarie	Le Puiset	Oysonville	Voise
Denonville	Lethuin	Poinville	
Ecrosnes	Levainville	Prunay le gillon	
Francourville	Levesville la chenard	Roinville	
Fresnay le comte	Maisons	Rouvray saint denis	

	SECTION	I 12 - ILLIERS	
	REGIME GEN	ERAL - Communes	
Amilly	Epeautolles	Luce	Orrouer
Bailleau le pin	Ermenonville la grande	Luisant	Pontgouin
Billancelles	Ermenonville la petite	Lumeau	Saint Arnoult des bois
Blandainville	Fontaine la guyon	Luplante	Saint Denis des puits
Cernay	Fontenay sur eure	Magny	Saint Eman
Charonville	Frunce	Marcheville	Saint Georges sur eure
Chauffours	Illiers combray	Mereglise	Saint Germain le gaillard
Chuisnes	La Bourdiniere saint loup	Meslay le grenet	Saint Luperce
Cintray	Landelles	Mittainvilliers	Sandarville
Courville sur eure	Le Favril	Nogent sur eure	Verigny
Dangers	Les Chatelliers notre dame	Olle	Villebon

SECTION 13 - BTP	
cf. Article 5	

SECTION 14 - TRANSPORT REGIME GENERAL Hors Transport - Communes		
Baignolet	Prasville	
Beauvilliers	Reclainville	
Boisville la saint père Rouvray saint florentin		
once Theuville		
ains la folie Viabon		
Germignonville	Villars	
Montainville	Villeau	
outiers		
Ouarville	uarville Ymonville	

Article 3: le contrôle des exploitations, entreprises, établissements et employeurs affiliés à la caisse de la mutualité sociale agricole faisant partie des secteurs d'activité définis par les articles L722-1, L722-2, L722-3, et L 722-20 du code rural est de la compétence des sections 6 et 7, ainsi que :

- les opérations de bâtiment et de génie civil au sein de ces exploitations, entreprises et établissements, hors celles de première catégorie déterminée selon les dispositions de l'article R4532-1 du code du travail relevant de la compétence de la section 13,
- des entreprises extérieures, tout code NAF confondu, visées aux articles R 4511-1 à R
 4511-4 du code du travail intervenant sur l'emprise de ces exploitations, entreprises et établissements.

Article 4 : le contrôle des entreprises de transport pour compte d'autrui, d'entreposage, et d'ambulance, NAF 49.3, 49.4, 49.5, 51, 52.2 (hors 52.21Z partie ferroviaire), 86.90A, est de la compétence de la section 14, ainsi que :

- les opérations de bâtiment et de génie civil au sein de ces entreprises et établissements, hors celles de première catégorie déterminée selon les dispositions de l'article R4532-1 du code du travail relevant de la compétence de la section 13,
- des entreprises extérieures, tout code NAF confondu, visées aux articles R 4511-1 à R 4511-4 du code du travail intervenant au sein de ces entreprises et établissements.

Article 5: les contrôles des opérations de bâtiment et de génie civil, des interventions, et des entreprises suivantes sont de la compétence de la section 13:

- opérations de bâtiment et de génie civil de première catégorie déterminée selon les dispositions de l'article R4532-1 du code du travail,

- toutes opérations ou interventions, quelle qu'en soit la nature, situées dans les emprises des autoroutes A10 et A11, ainsi que les entreprises situées dans ces emprises et les établissements des concessionnaires de ces autoroutes, dans les limites du département,
- opérations de bâtiment et de génie civil significatives, techniques, de catégorie 2 ou couvrant plusieurs sections territoriales attribuées par le responsable de l'unité de contrôle,
- entreprises de travaux publics et de terrassement, NAF 42.XX et NAF 43.12A et B, ainsi que des entreprises extérieures intervenant dans les emprises de celles-ci, quelles que soient leurs activités,
- entreprises d'exploitation de gares ferroviaires, des voies ferrées, et autres infrastructures ferroviaires de transport public (NAF 49.10Z, 49.20Z, 52.21Z partie ferroviaire) ainsi que des entreprises intervenant dans les emprises de celles-ci, quelles que soient leurs activités.

Département de l'Indre

Article 1 : La fonction de contrôle de l'application de la législation du travail est confiée pour le département de l'Indre à une unité de contrôle comportant 8 sections d'inspection.

Article 2 : Le territoire de compétences de chacune des sections d'inspection est délimité comme suit.

	SECTION 1 - D	Dominante agricole	
	REGIME AGRI	COLE - Communes	
Aigurande	Francillon	Meunet-Planches	Saint-Florentin
Aize	Giroux	Meunet-sur-Vatan	Saint-Georges-sur-Arnon
Ambrault	Gournay	Migny	Saint-Martin-de-Lamps
Anjouin	Guilly	Montchevrier	Saint-Pierre-de-Jards
Ardentes	Issoudun	Montgivray	Saint-Pierre-de-Lamps
Arthon	Jeu-les-Bois	Montipouret	Saint-Plantaire
Bagneux	La Berthenoux	Montlevicq	Saint-Valentin
Baudres	La Buxerette	Mouhers	Sainte-Cécile
Bommiers	La Champenoise	Moulins-sur-Céphons	Sainte-Fauste
Bouges-le-Château	La Chapelle-Saint-Laurian	Néret	Sainte-Lizaigne
Bretagne	La Châtre	Neuvy-Pailloux	Sainte-Sévère-sur-Indre
Briantes	La Motte-Feuilly	Neuvy-Saint-Sépulchre	Sarzay
Brion	La Pérouille	Nohant-Vic	Sassierges-Saint-Germain
Brives	Lacs	Orsennes	Sazeray
Buxeuil	Le Magny	Orville	Ségry
Buxières-d'Aillac	Le Poinçonnet	Parpeçay	Sembleçay
Chabris	Les Bordes	Paudy	Thevet-Saint-Julien
Champillet	Levroux	Pérassay	Thizay
Chassignolles	Lignerolles	Poulaines	Tranzault
Chouday	Liniez	Pouligny-Notre-Dame	Urciers
Cluis	Lizeray	Pouligny-Saint-Martin	Varennes-sur-Fouzon
Coings	Lourdoueix-Saint-Michel	Pruniers	Vatan
Condé	Lourouer-Saint-Laurent	Reboursin	Velles
Crevant	Luant	Reuilly	Verneuil-sur-Igneraie
Crozon-sur-Vauvre	Luçay-le-Libre	Rouvres-les-Bois	Vicq-Exemplet
Diors	Lys-Saint-Georges	Saint-Aoustrille	Vigoulant
Diou	Maillet	Saint-Août	Vijon
Dun-le-Poëlier	Malicornay	Saint-Aubin	Villegongis
Étrechet	Mâron	Saint-Chartier	Vineuil
Feusines	Menetou-sur-Nahon	Saint-Christophe-en-Bazelle	Vouillon
Fontenay	Ménétréols-sous-Vatan	Saint-Christophe-en-Boucherie	
Fougerolles	Mers-sur-Indre	Saint-Denis-de-Jouhet	

	SECTION 1 - Do	ominante agricole (suite)	
		NERAL - Communes	
Aigurande	Cuzion	Malicornay	Sazeray
Argenton sur Creuse	Eguzon Chantome	Mers sur Indre	St Denis de Jouhet
Badecon le Pin	Feusines	Montchevrier	St Marcel
Baraize	Fougerolles	Montipouret	St Plantaire
Bazaiges	Gargilesse Dampierre	Mosnay	St Sévère sur Indre
Bouesse	Gournay	Mouhers	Tendu
Ceaulmont	La Buxerette	Neuvy St Sépulchre	Tranzault
Celon	Le Menoux	Orsennes	Urciers
Chasseneuil	Le Pechereau	Perassay	Vigoulant
Chavin	Lignerolles	Pommiers	Vijon
Cluis	Lourdoueix St Michel	Pouligny Notre Dame	
Crevant	Lys St Georges	Pouligny St Martin	
Crozon sur Vauvre	Maillet	Sarzay	

SECTION 2 REGIME GENERAL - Communes Brion, Coings, Deols, Levroux, Montierchaume, Vineuil

		SECTION 3		
		REGIME GENERAL - Comm	unes	
Anjouin	Dun le Poelier	La Vernelle	Parpecay	St Médard
Arpheuilles	Ecueillé	Lange	Pellevoisin	St Pierre de Lamps
Bagneux	Faverolles	Le Tranger	Poulaines	Ste Cécile
Baudres	Fléré la rivière	Luçay le Male	Préaux	Valençay
Bouges le Château	Fontguenand	Lye	Rouvres les Bois	Varennes sur Fouzon
Bretagne	Francillon	Menetou sur Nahon	Selles sur Nahon	Veuil
Chabris	Frédille	Moulins sur Cephons	Semblecay	Vicq sur Nahon
Châtillon-sur-Indre	Gehée	Murs	St Christophe en Bazelle	Villegongis
Cléré du Bois	Heugnes	Orville	St Cyran du Jambot	Villegouin
Clion	Jeu Maloches	Palluau sur Indre	St Martin de Lamps	Villentrois

	SECTION 4	
	REGIME GENERAL - Communes	
Châteauroux, Le Pont Chrétien Chabenet		

SECTION 5				
		REGIME GENERAL -	Communes	
Ardentes	Etrechet	Le Magny	Néret	Velles
Arthon	Jeu les Bois	Le Poinçonnet	Nohant-Vicq	Verneuil sur Igneraie
Briantes	La Berthenoux	Lourouer St Laurent	Sassierges St Germain	Vicq Exemplet
Buxières-d'Aillac	La Châtre	Luant	St Août	
Champillet	La Motte Feuilly	Mâron	St Chartier	
Chassignolles	La Pérouille	Montgivray	St Christophe en Boucherie	
Diors	Lacs	Montlevicq	Thévet St Julien	

		SECTION 6			
		REGIME GENERAL - Comr	nunes		
Ciron	Ingrandes	Néons sur Creuse	Rosnay	St Maur	
Concremiers	Le Blanc	Niherne	Ruffec	Tournon St Martin	
Douadic	Douadic Lurais Pouligny St Pierre Sauzelles Villedieu-sur-Indre				
Fontgombault	Mérigny	Preuilly la Ville	St Aigny	Villers-les-Ormes	

SECTION 7				
	RE	GIME GENERAL - Commu	nes	
Aize	Fontenay	Lizeray	Pruniers	St Pierre de Jards
Ambrault	Giroux	Luçay le Libre	Reboursin	St Valentin
Bommiers	Guilly	Menetreols-Sous-Vatan	Reuilly	Ste Fauste
Brives	Issoudun	Meunet Planches	Segry	Ste Lizaigne
Buxeuil	La Champenoise	Meunet sur Vatan	St Aoustrille	Thizay
Chouday	La Chapelle St Laurian	Migny	St Aubin	Vatan
Condé	Les Bordes	Neuvy Pailloux	St Florentin	Vouillon
Diou	Liniez	Paudy	St Georges Sur Arnon	

		ominante agricole	
		OLE - Communes	
Argenton-sur-Creuse	Écueillé	Mézières-en-Brenne	Saint-Gaultier
Argy	Éguzon-Chantôme	Migné	Saint-Genou
Arpheuilles	Faverolles	Montierchaume	Saint-Gilles
Azay-le-Ferron	Fléré-la-Rivière	Mosnay	Saint-Hilaire-sur-Benaize
Badecon-le-Pin	Fontguenand	Mouhet	Saint-Lactencin
Baraize	Fontgombault	Murs	Saint-Marcel
Beaulieu	Frédille	Néons-sur-Creuse	Saint-Maur
Bazaiges	Gargilesse-Dampierre	Neuillay-les-Bois	Saint-Médard
Bélâbre	Gehée	Niherne	Saint-Michel-en-Brenne
Bonneuil	Heugnes	Nuret-le-Ferron	Saulnay
Bouesse	Ingrandes	Obterre	Sauzelles
Buzançais	Jeu-Maloches	Oulches	Selles-sur-Nahon
Ceaulmont	La Chapelle-Orthemale	Palluau-sur-Indre	Sougé
Celon	La Châtre-Langin	Parnac	Tendu
Chaillac	Langé	Paulnay	Thenay
Chalais	Le Blanc	Pellevoisin	Tilly
Chasseneuil	Le Menoux	Pommiers	Tournon-Saint-Martin
Châteauroux	Le Pêchereau	Pouligny-Saint-Pierre	Valençay
Châtillon-sur-Indre	Le Pont-Chrétien-Chabenet	Préaux	Vendoeuvres
Chavin	Le Tranger	Preuilly-la-Ville	Vernelle (la)
Chazelet	Lignac	Prissac	Veuil
Chezelles	Lingé	Rivarennes	Vicq sur Nahon
Chitray	Lucay le Male	Rosnay	Vigoux
Ciron	Lurais	Roussines	Villedieu-sur-Indre
Cléré-du-Bois	Lureuil	Ruffec	Villegouin
Clion	Luzeret	Sacierges-Saint-Martin	Villentrois
Concremiers	Lye	Saint-Aigny	Villers-les-Ormes
Cuzion	Martizay	Saint-Benoît-du-Sault	Villiers
Déols	Mauvières	Saint-Civran	
Douadic	Méobecq	Saint-Cyran-du-Jambot	with the second
Dunet	Mérigny	Sainte-Gemme	
	REGIME GENE	RAL - Communes	
Argy	La Chatre Langlin	Obterre	St Genou
Azay le Ferron	Lignac	Oulches	St Gilles
Beaulieu	Lingé	Parnac	St Hilaire sur Benaize
Belabre	Lureuil	Paulnay	St Lactencin
Bonneuil	Luzeret	Prissac	St Michel en Brenne
Buzancais	Martizay	Rivarennes	Ste Gemme
Chaillac	Mauvières	Roussines	Thenay
Chalais	Meobecq	Sacierges St Martin	Tilly
Chazelet	Mézières en Brenne	Saulnay	Vendoeuvres
Chézelles	Migne	Sougé	Vigoux
Chitray	Mouhet	St Benoît du Sault	Villiers
Dunet	Neuillay les Bois	St Civran	· inioi o
a Chapelle Orthemale	Nuret le Ferron	St Gaultier	

Article 3: Le contrôle des entreprises affiliées à la caisse de la mutualité sociale agricole faisant partie des secteurs d'activité définis par les articles L722-1, L722-2 et L722-3 du code rural et des entreprises intervenant sur leur emprise est de la compétence des sections 1 et 8.

- Article 4 : Le contrôle des entreprises de la Poste et de la SNCF est de la compétence de l'ensemble des sections.
- Article 5: Le contrôle des entreprises de transport pour compte d'autrui, d'entreposage, et d'ambulance, est de la compétence de l'ensemble des sections.
- Article 6 : Le contrôle des opérations de bâtiment et de génie civil, des interventions sur tous types de chantiers est de la compétence de l'ensemble des sections.

Département de l'Indre-et-Loire

Article 1 : La fonction de contrôle de l'application de la législation du travail est confiée pour le département de l'Indre-et-Loire à 2 unités de contrôle comportant 22 sections d'inspection, la première unité de contrôle UC Nord comprenant les sections 1 à 10 et la 2^{ème} UC Sud les sections 11à 22.

Article 2 : Le territoire de compétences de chacune des sections d'inspection est délimité comme suit :

	UNITE DE C	ONTRÔLE NORD	
	SECTION 1 - D	Oominante agricole	
		COLE - Communes	
Les entreprises a	à double compétences (châteaux, vir	nifications, vins pétillants, scierie	s, golfs, silos et jardineries)
Amboise	Chenonceaux	Loches	Saint-Avertin
Athée-sur-Cher	Chisseaux	Loché-sur-Indrois	Saint-Bauld
Azay-sur-Cher	Cigogné	Louans	Saint-Flovier
Azay-sur-Indre	Ciran	Lussault-sur-Loire	Saint-Hippolyte
Barrou	Civray-de-Touraine	Luzillé	Saint-Jean-Saint-Germain
Beaulieu-les-Loches	Courçay	Manthelan	Saint-Martin-le-Beau
Beaumont-Village	Dierre	Monnaie	Saint-Ouen-les-Vignes
Betz-le-Château	Dolus-le-Sec	Montlouis-sur-Loire	Saint-Pierre-des-Corps
Bléré	Epeigné-les-Bois	Montrésor	Saint-Quentin-sur-Indrois
Bossay-sur-Claisse	Esves-le-Moutier	Montreuil-en-Touraine	Saint-Règle
Bossée	Ferrière-Larçon	Mosnes	Saint-Senoch
Bournan	Ferrière-sur-Beaulieu	Mouzay	Sennevières
Boussay	Francueil	Nazelles-Négron	Souvigny-de-Touraine
Bridoré	Genillé	Neuillé-le-Lierre	Sublaines
Cangey	La Celle-Guénand	Noizay	Tauxigny
Céré-la-Ronde	La Chapelle-Blanche-St-Martin	Notre Dame d'Oé	Tournon-Saint-Pierre
Chambon	La Croix-en-Touraine	Nouans-les-Fontaines	Varennes
Chambourg-sur-Indre	La Guerche	Orbigny	Veretz
Chançay	La Ville-aux-Dames	Parçay-Meslay	Verneuil-sur-Indre
Chanceaux-près-Loches	Larçay	Paulmy	Vernou-sur-Brenne
Chanceaux-sur-Choisille	Le Grand-Pressigny	Perrusson	Villedomain
Chargé	Le Liège	Pocé-sur-Cisse	Villeloin-Coulangé
Charnizay	Le Louroux	Preuilly-sur-Claise	Vou
Chaumussay	Le Petit-Pressigny	Reignac-sur-Indre	Vouvray
Chédigny	Ligueil	Reugny	Yzeures-sur-Creuse
Chemillé-sur-Indrois	Limeray	Rochecorbon	
	REGIME GENE	RAL - Communes	
Parçay-Meslay, Vernou-su	r-Brenne		

UNITE DE CONTRÔLE NORD

SECTION 2 - Dominante agricole

REGIME AGRICOLE - Communes

Abilly	Courcoué	Maillé	Saint-Branchs
Anché	Couziers	Marçay	Sainte-Catherine-de-Fierbois
Antogny-le-Tillac	Cravant-les-Coteaux	Marcé-sur-Esves	Sainte-Maure-de-Touraine
Artannes	Crissay-sur-Manse	Marcilly-sur-Vienne	Saint-Epain
Assay	Crouzilles	Marigny-Marmande	Saint-Genouph
Avoine	Cussay	Montbazon	Saint-Germain-sur-Vienne
Avon-les-Roches	Descartes	Monts	Savigny-en-Véron
Azay-le-Rideau	Draché	Neuil	Savonnières
Ballan-Miré	Druye	Neuilly-le-Brignon	Sazilly
Beaumont-en-Véron	Esvres	Nouâtre	Sepmes
Berthenay	Faye-la-Vineuse	Noyant-de-Touraine	Seuilly
Braslou	Huismes	Panzoult	Sorigny
Braye-sous-Fraye	Jaulnay	Parçay-sur-Vienne	Tavant
Bréhémont	Joué-les-Tours	Pont-de-Ruan	Theneuil
Brizay	La Celle-saint-Avant	Ports-sur-Vienne	Thilouze
Candes-saint-Martin	La Chapelle-aux-Naux	Pouzay	Thizay
Chambray-les-Tours	La Riche	Pussigny	Trogues
Champigny-sur-Veude	La Roche-Clermault	Razines	Truyes
Chaveignes	La Tour-saint-Gelin	Richelieu	Vallères
Cheillé	Léméré	Rigny-Ussé	Veigné
Chézelles	Lerné	Rilly-sur-Vienne	Verneuil-le-Château
Chinon	Lignières-de-Touraine	Rivarennes	Villaines-les-Rochers
Cinais	Ligré	Rivière	Villandry
Civray-sur-Esves	L'Ile-Bouchard	Saché	Villeperdue
Cormery	Luzé	Saint-Benoit-la-Forêt	

Chançay, Neuillé-le-Lierre, Noizay, Notre-Dame-d'Oé, Vouvray

SECTION 3 - Dominante agricole					
REGIME AGRICOLE - Communes					
Ambiliou Continvoir Luynes Saint-Etienne-de-Chi					
Autrèche	Couesmes	Marcilly-sur-Maulne	Saint-Laurent-de-Lin		
Auzouer-en-Touraine	Courcelles-de-Touraine	Marray	Saint-Laurent-en-Gâtines		
Avrillé-les-Ponceaux	Crotelles	Mazières-de-Touraine	Saint-Michel-sur-Loire		
Beaumont-la-Ronce	Dame-Marie-les-Bois	Mettray	Saint-Nicolas-de-Bourgueil		
Benais	Epeigné-sur-Dême	Monthodon	Saint-Nicolas-des-Motets		
Bourgueil	Fondettes	Morand	Saint-Paterne-Racan		
Braye-sur-Maulne	Gizeux	Neuillé-Pont-Pierre	Saint-Patrice		
Brèches	Hommes	Neuville-sur-Brenne	Saint-Roch		
Bueil-en-Touraine	Ingrandes-de-Touraine	Neuvy-le-Roi	Saunay		
Cérelles	La Chapelle-sur-Loire	Nouzilly	Savigné-sur-Lathan		
Channay-sur-Lathan	La Ferrière	Pernay	Semblançay		
Charentilly	La Membrolle-sur-Choisille	Restigné	Sonzay		
Château-la-Vallière	Langeais	Rillé	Souvigné		
Château-Renault	Le Boulay	Rouziers-de-Touraine	Tours		
Chemillé-sur-Dême	Les Essards	Saint-Antoine-du-Rocher	Villebourg		
Chouzé-sur-Loire	Les Hermites	Saint-Aubin-le-Dépeint	Villedômer		
Cinq-Mars-la-Pile	Louestault	Saint-Christophe-sur-le-Nais	Villiers-au-Bouin		
Cléré-les-Pins	Lublé	Saint-Cyr-sur-Loire			
	REGIME GEN	VERAL - Communes			

Chanceaux-sur-Choisille, Monnaie, Reugny, Rochecorbon

UNITE DE CONTRÔLE NORD
SECTION 4
REGIME GENERAL - Communes
La Ville-aux-Dames, Larcay, Montlouis-sur-Loire, Véretz
Tours Sud : la partie de commune de Tours délimitée comme suit : au nord par la rue Roger Salengro, la rue Grécourt, la rue Blaise Pascal, la rue de Nantes, la place du Général Leclerc à l'est par la rue Édouard Vaillant au sud par l'avenue du Général de Gaulle, l'avenue de Grammont, le boulevard Winston Churchill à l'ouest par la rue Auguste Chevallier, le boulevard Thiers, la rue Giraudeau

	UNITE DE	CONTRÔLE NORD		
		SECTION 5		
	REGIME GE	NERAL - Communes		
Autrèche	Dame-Marie-les-Bois	Neuville-sur-Brenne	Saunay	
Auzouer-en-Touraine	La Ferrière	Nouzilly	Villedomer	
Le Boulay	Les Hermites	Saint Cyr sur Loire		
Château-Renault	Monthodon	Saint-Laurent-en-Gâtines		
Crotelles	Morand	Saint-Nicolas-des-Motets	I howard to the	

	UNITE DE	CONTRÔLE NORD	
	S	ECTION 6	
	REGIME GEN	NERAL - Communes	
Ambiliou	Cléré-les-Pins	Lublé	Saint-Michel-sur-Loire
Avrillé-les-Ponceaux	Couesmes	Marcilly-sur-Maulne	Saint-Paterne-Racan
Braye-sur-Maulne	Courcelles-de-Touraine	Marray	Saint-Patrice
Brèches	Epeigné-sur-Dême	Mazières-de-Touraine	Savigné-sur-Lathan
Bueil-en-Touraine	Hommes	Neuvy-le-Roi	Souvigné
Channay-sur-Lathan	Ingrandes-de-Touraine	Rillé	Villebourg
Château-la-Vallière	Langeais	Saint-Aubin-le-Dépeint	Villiers-au-Bouin
Chemillé-sur-Dême	Les Essards	Saint-Christophe-sur-le-Nais	
Cinq-Mars-la-Pile	Louestault	Saint-Laurent-de-Lin	
Tours Ouest : la partie de la	a commune de Tours délimitée cor	mme suit:	

au nord par la Loire

à l'est par la rue de la Victoire, la place Gaston-Pailhou, la rue Chanoineau, le boulevard Béranger, la rue Giraudeau, la rue Auguste-Chevallier, le boulevard Thiers, le pont Saint-Sauveur

au sud par la limite communale de Joué-lès-Tours

à l'ouest par la limite communale de la Riche

UNITE DE CONTRÔLE NORD

SECTION 7

REGIME GENERAL - Communes

Beaumont-la-Ronce, Cérelles, Charentilly, Neuillé-Pont-Pierre, Pernay, Rouziers-de-Touraine, Saint-Antoine-du-Rocher, Saint-Roch, Semblançay, Sonzay

Tours Centre : la partie de la commune de Tours délimitée comme suit :

au nord par la Loire

à l'est par la limite communale de Saint-Pierre-des-Corps

au sud par le boulevard Heurteloup, la place du Général Leclerc, la rue de Nantes, la rue Blaise Pascal, la rue Grécourt, la rue Roger Salengro

à l'ouest par la rue Giraudeau, le boulevard Béranger, la rue Chanoineau, la place Gaston Pailhou, la rue de la Victoire

UNITE DE CONTRÔLE NORD

SECTION 8

REGIME GENERAL - Communes

Fondettes, La Membrolle-sur-Choisille, Luynes, Mettray, Saint-Etienne-de-Chigny

Tours Nord Est : la partie de la commune de Tours délimitée comme suit :

au nord par l'avenue André Maginot, la limite communale de Parçay-Meslay

à l'est par la limite communale de Rochecorbon

au sud par la Loire

à l'ouest par la limite communale de Saint-Cyr-sur-Loire

UNITE DE CONTRÔLE NORD

SECTION 9

REGIME GENERAL - Communes

Benais, Bourgueil, Chouzé-sur-Loire, Continvoir, La Chapelle-sur-Loire, Gizeux, Restigné, Saint-Nicolas-de-Bourgueil

Tours Nord Ouest : la partie de la commune de Tours délimitée comme suit :

au nord par la limite communale de Mettray, la limite communale de Notre-Dame-d'Oé

à l'est par l'avenue André Maginot

à l'ouest et au sud par la limite communale de Saint-Cyr-sur-Loire

UNITE DE CONTRÔLE NORD

SECTION ID		
REGIME GENERAL - Communes		
Mornos	Coint /	Ouon los

AmboiseLimerayMosnesSaint-Ouen-les-VignesCangeyLussault-sur-LoireNazelles-NegronSaint-RègleChargéMontreuil-en-TourainePocé-sur-CisseSouvigny-de-Touraine

UNITE DE CONTRÔLE SUD

SECTION 11 - Dominante Transports

	SECTION II - D	ominante iransports			
	REGIME TRANSPORTS - SNCF - Communes				
Ambillou	Chisseaux	Les Essards	Parçay-Meslay		
Amboise	Cigogné	Les Hermites	Pernay		
Athée-sur-Cher	Cinq-Mars-la-Pile	Limeray	Pocé-sur-Cisse		
Autrèche	Civray-de-Touraine	Louestault	Reugny		
Auzouer-en-Touraine	Cléré-les-Pins	Lubié	Rillé		
Avrillé-les-Ponceaux	Couesmes	Lussault-sur-Loire	Rochecorbon		
Azay-sur-Cher	Courçay	Luynes	Rouziers-de-Touraine		
Ballan-Miré	Courcelles-de-Touraine	Luzillé	Saint-Antoine-du-Rocher		
Beaumont-la-Ronce	Crotelles	Marcilly-sur-Maulne	Saint-Aubin-le-Dépeint		
Berthenay	Dame-Marie-les-Bois	Marray	Saint-Avertin		
Bléré	Dierre	Mazières-de-Touraine	Saint-Christophe-sur-le- Nais		
Braye-sur-Maulne	Druye	Mettray	Saint-Cyr-sur-Loire		
Brèches	Epeigné-les-Bois	Monnaie	Saint-Etienne -de-Chigny		
Bueil-en-Touraine	Epeigné-sur-Dème	Monthodon	Saint-Genouph		
Cangey	Fondettes	Montlouis-sur-Loire	Saint-Laurent-de-Lin		
Céré-la-Ronde	Francueil	Montreuil-en-Touraine	Saint-Laurent-en-Gâtines		
Cérelles	Hommes	Morand	Saint-Martin-le-Beau		
Chançay	Ingrandes-de-Touraine	Mosnes	Saint-Michel-sur-Loire		
Chanceaux-sur-Choisille	La Croix-en-Touraine	Nazelles-Négron	Saint-Nicolas-des-Motets		
Channay-sur-Lathan	La Ferrière	Neuillé-le-Lierre	Saint-Ouen-les-Vignes		
Charentilly	La Membrolle-sur-Choisille	Neuillé-Pont-Pierre	Saint-Paterne-Racan		
Chargé	La Riche	Neuville-sur-Brenne	Saint-Patrice		
Château-la-Vallière	La Ville-aux-Dames	Neuvy-le-Roi	Saint-Règle		
Château-Renault	Langeais	Noizay	Saint-Roch		
Chemille-sur-Dême	Larçay	Notre-Dame d'Oé	Saunay		
Chenonceaux	Le Boulay	Nouzilly	Savigné-sur-Lathan		

	UNITE DE	CONTRÔLE SUD	
	SECTION 11 - Dor	ninante Transports (suite)	
	REGIME TRANSPO	ORTS - SNCF - Communes	
Savonnières	Souvigny-de-Touraine	Vernou-sur-Brenne	Villiers-au-Bouin
Semblançay	Sublaines	Villandry	Vouvray
Sonzay	Tours	Villebourg	
Souvigné	Veretz	Villedomer	
	REGIME GEI	NERAL - Communes	
Antogny-le-Tillac	Neuil	Ports-sur-Vienne	Saint-Epain
Maillé	Nouâtre	Pouzay	Sainte-Catherine-de-Fierbois
Marcilly-sur-Vienne	Noyant-de-Touraine	Pussigny	Sainte-Maure-de-Touraine

	UNITE DE CO	ONTRÔLE SUD	
		minante Transports	
		Technicentre - Communes	
Abilly	Ciran	Loches	Sainte-Catherine-de-Fierbois
Anche	Civray-sur-Esves	Loché-sur-Indrois	Sainte-Maure-de-Touraine
Antogny-le-Tillac	Continvoir	Louans	Saint-Epain
Artannes-sur-Indre	Cormery	Luzé	Saint-Flovier
Assay	Courcoué	Maillé	Saint-Germain-sur-Vienne
Avoine	Couziers	Manthelan	Saint-Hippolyte
Avon-les-Roches	Cravant-les-Côteaux	Marçay	Saint-Jean-Saint-Germain
Azay-le-Rideau	Crissay-sur-Manse	Marcé-sur-Esves	Saint-Nicolas-de-Bourgueil
Azay-sur-Indre	Crouzilles	Marcilly-sur-Vienne	Saint-Pierre-des-Corps
Barrou	Cussay	Marigny-Marmande	Saint-Quentin-sur-Indrois
Beaulieu-les-Loches	Descartes	Montbazon	Saint-Senoch
Beaumont-en-Véron	Dolus-le-Sec	Montrésor	Savigny-en-Véron
Beaumont-Village	Draché	Monts	Sazilly
Benais	Esves-le-Moutier	Mouzay	Sennevières
Betz-le-Château	Esvres-sur-Indre	Neuil	Sepmes
Bossay-sur-Claisse	Faye-la-Vineuse	Neuilly-le-Brignon	Seuilly
Bossée	Ferrière-Larçon	Nouans-les-Fontaines	Sorigny
Bourgueil	Ferrière-sur-Beaulieu	Nouâtre	Tauxigny
Bournan	Genillé	Noyant-de-Touraine	Tavant
Boussay	Gizeux	Orbigny	Theneuil
Braslou	Huismes	Panzoult	Thilouze
Braye-sous-Faye	Jaulnay	Parçay-sur-Vienne	Thizay
Bréhémont	Joué-les-Tours	Paulmy	Tournon-Saint-Pierre
Bridoré	La Celle-Guenand	Perrusson	Trogues
Brizay	La Celle-saint-Avant	Pont-de-Ruan	Truyes
Candes-saint-Martin	La Chapelle-aux-Naux	Ports-sur-Vienne	Vallères
Chambon	La Chapelle-Blanche-Saint-Martin	Pouzay	Varennes
Chambourg-sur-Indre	La Chapelle-sur-Loire	Preuilly-sur-Claisse	Veigné
Chambray-les-Tours	La Guerche	Pussigny	Verneuil-le-Château
Champigny-sur-Veude	La Roche-Clermault	Razines	Verneuil-sur-Indre
Chanceaux-près-Loches	La Tour-Saint-Gelin	Reignac-sur-Indre	Villaines-les-Rochers
Charnizay	Le Grand-Pressigny	Restigné	Villedômain
Chaumussay	Le Liège	Richelieu	Villeloin-Coulangé
Chaveignes	Le Louroux	Rigny-Ussé	Villeperdue
Chédigny	Le Petit-Pressigny	Rilly-sur-Vienne	Vou
Cheillé	Léméré	Rivarennes	Yzeures-sur-Creuse
Chemillé-sur-Indrois	Lerné	Rivière	1260165-501-016056
Chezelles	Lignières-de-Touraine	Saché	
Chinon	Ligré	Saint-Bauld	
Chouzé-sur-Loire	Ligre		
Cinais	L'ile-Bouchard	Saint-Benoit-la-Forêt Saint-Branchs	
Julaio		RAL - Communes	

Abilly, Civray-sur-Esves, Cussay, La Celle-Saint-Avant, Descartes, Draché, Marcé-sur-Esves, Neuilly-le-Brignon, Sepmes

UNITE DE CONTRÔLE SUD **SECTION 13 REGIME BTP - Communes** Entreprises de B.T.P. et maîtres d'ouvrage sur Tours et son agglomération Ballan-Miré La Membrolle-sur-Choisille Notre-Dame-d'Oé Saint-Cyr-sur-Loire Berthenay La Riche Parcay-Meslay Saint-Etjenne-de-Chiqny Chanceaux-sur-Choisille Luvnes Rochecorbon Saint-Genouph Fondettes Mettray Saint Avertin Tours Nord de la Loire

UNITE DE CONTRÔLE SUD

SECTION 14

REGIME BTP - Communes

Entreprises de B.T.P. et maîtres d'ouvrage sur Tours et son agglomération

Chambray-les-Tours, Druye, Joué-lès-Tours, Saint-Pierre-des-Corps, Savonnières, Tours Sud de la Loire, Villandry

UNITE DE CONTRÔLE SUD

SECTION 15

REGIME GENERAL - Communes

Chambray-lès-Tours, Cormery, Esvres-sur-Indre, Saint-Branchs, Truyes

UNITE DE CONTRÔLE SUD

SECTION 16

REGIME GENERAL - Communes

Anché Chézelles Lémeré Richelieu Assay Courcoué Ligré Rilly-sur-Vienne Avon-les-Roches Cravant-les-Coteaux L'Ile-Bouchard Sazilly Crissay-sur-Manse Braslou Luzé Tavant Braye-sous-Faye Crouzilles Marigny-Marmande Theneuil. Brizay Faye-La-Vineuse Panzouit Trogues Champigny-sur-Veude Jaulnay Parçay-sur-Vienne Verneuil-le-Château Chaveignes La Tour-Saint-Gelin Razines

Tours Val de Cher : la partie de la commune de Tours délimitée comme suit :

au nord par le boulevard Winston Churchill, le boulevard Richard Wagner, l'avenue Jacques Duclos (à Saint-Pierre-des-Corps)

à l'est par la limite communale de Saint-Pierre-des-Corps

au sud par la limite communale de Saint-Avertin, la limite communale de Chambray-lès-Tours, la limite communale de Joué-lès-Tours

à l'ouest par la route des Deux-Lions, l'avenue Jean Portalis, le Cher, le pont Saint-Sauveur

UNITE DE CONTRÔLE SUD

SECTION 17

REGIME GENERAL - Communes

Barrou Chaumussay Saint Pierre des Corps Le Louroux Betz-le-Château Ciran Le Petit-Pressigny Saint-Flovier Bossay-sur-Claise Esves-le-Moutier Saint-Senoch Liqueil Bossée Ferrière-Larçon Louans Tournon-Saint-Pierre Bournan La Celle-Guénand Manthelan Varennes La Chapelle Blanche Saint Martin Boussay Mouzay Vou Chambon La Guerche Paulmy Yzeures-sur-Creuse Charnizay Le Grand-Pressigny Preuilly-sur-Claise

UNITE DE CONTRÔLE SUD

SECTION 18

REGIME GENERAL - Commune

Joué les Tours

	UNITED	E CONTRÔLE SUD		
		SECTION 19		
	REGIME G	ENERAL - Communes		
Athée-sur-Cher	Chisseaux	Genillé	Orbigny	
Azay-sur-Cher	Cigogné	La Croix-en-Touraine	Saint Avertin	
Beaumont-Village Civray-de-Touraine Le Liège Saint-Martin-le-Beau				
Bléré	Courçay	Loché-sur-Indrois	Sublaines	
Céré-la-Ronde	Dierre	Luzillé	Villedomain	
Chemillé-sur-Indrois Epeigné-les-Bois Montrésor Villeloin-Coulangé				
Chenonceaux	Francueil	Nouans-les-Fontaines		

	UNITE DI	E CONTRÔLE SUD	
	S	ECTION 20	
	REGIME GE	NERAL - Communes	
Azay-sur-Indre	Chédigny	Reignac-sur-Indre	Sennevières
Beaulieu-lès-Loches	Dolus-le-Sec	Saint-Bauld	Tauxigny
Bridoré	Ferrière-sur-Beaulieu	Saint-Hippolyte	Verneuil-sur-Indre
Chambourg-sur-Indre	Loches	Saint-Jean-Saint-Germain	
Chanceaux-près-Loches	Perrusson	Saint-Quentin-sur-Indrois	
Tours Est : la partie de la con	nmune de Tours délimitée com	me suit:	
au nord par le boulevard He	eurteloup		
à l'est par la limite communal	e de Saint-Pierre-des-Corps		
au sud par le boulevard Ric	hard Wagner		
à l'ouest par l'avenue de Gr	rammont, l'avenue du Général	de Gaulle, la rue Édouard Vaillant,	la place du Général Leclerc

	UNITE DE	CONTRÔLE SUD			
	SE	CTION 21			
Y I I I I I I I I I I I I I I I I I I I	REGIME GEI	NERAL - Communes			
Avoine	Cinais	Marçay	Savigny-en-Véron		
Azay-le-Rideau	Couziers	Rigny-Ussé	Seuilly		
Beaumont-en-Véron	Huismes	Rivarennes	Thilouze		
Bréhémont La Chapelle-aux-Naux Rivière Thizay					
Candes-Saint-Marin La Roche-Clermault Saché Vallères					
Cheillé Lerné Saint-Benoit-la-Forêt Villaines-les-Rochers					
Chinon					

	UNIT	E DE CONTRÔLE SUD		
		SECTION 22		
	REGIME	GENERAL - Communes		
Artannes-sur-Indre	La Riche	Saint-Genouph	Villandry	
Ballan-Miré	Montbazon	Savonnières	Villeperdue	
Berthenay	Monts	Sorigny		
Druye	Pont-de-Ruan	Veigné		

Article 3 : Les sections intervenant sur l'agglomération de Tours, à l'exception de la ville de Tours, sont également compétentes pour contrôler les chantiers de deuxième et de troisième catégorie selon les dispositions de l'article R. 4532-1 du code du travail.

Article 4: Le contrôle des exploitations, entreprises, établissements et employeurs agricoles affiliés à la caisse de la mutualité sociale agricole, faisant partie des secteurs d'activité définis par les articles L. 722-1, L. 722-2 et L. 722-3 et L. 722-20 du code rural ainsi que le contrôle des exploitations, entreprises, établissements et employeurs agricoles suivants : exploitations de laiteries et fabrication de fromages (codes NAF 1051A, 1051B, 1051C et 1051D), fabrication de glaces et sorbets (code NAF 1052Z), fabrication et négoce de vin, cidre, jus de fruit et boissons fermentées (codes NAF 1102A, 1102B, 1103Z, 1104Z et 1105Z), bois et scieries (codes NAF 1610A), de négoce de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail (code NAF 4621Z), jardineries et

graineteries (code NAF 4776Z), châteaux avec gestion et entretien de jardins et parcs (codes NAF 9103Z et 9104Z) et les golfs (codes NAF 9311Z et 9312Z), ainsi que :

- Les chantiers de bâtiment et de génie civil, se situant au sein de ces exploitations, entreprises, établissements ou chez ces employeurs ;
- les entreprises extérieures, tous codes NAF confondus, visées aux articles R. 4511-1 à R.4511-4 du code du travail, intervenant au sein de ces exploitations, entreprises, établissements ou chez ces employeurs ;

est de la compétence des sections 1, 2 et 3.

Article 5: Le contrôle des entreprises de transport pour compte d'autrui et d'entreposage relevant de la nomenclature d'activité NAF ou des codes NAF suivants : 49.1 (transport ferroviaire interurbain de voyageurs), 49.2 (transports ferroviaires de fret), 49.31Z, 49.39A, 49.39B, 49.39C, 49.4 (transports routiers de fret et services de déménagement), 49.5 (transports par conduites), 50.1 (transports maritimes et côtiers de passagers), 50.2 (transports maritimes et côtiers de passagers), 50.4 (transports fluviaux de fret), 51.1 (transports aériens de passagers), 51.21 (transports aériens de fret), 52.1 (entreposage et stockage), 52.23 (services auxiliaires des transports aériens), 52.24B, 52.29A, 52.29B et 80.10Z est de la compétence des sections 11 et 12.

Article 6 : Les contrôles des chantiers et entreprises suivants sont de la compétence des sections 13 et 14 :

- Les chantiers de première catégorie déterminés selon les dispositions de l'article R. 4532-1 du code du travail sur Tours et son agglomération ;
- Les chantiers de deuxième et de troisième catégorie selon les dispositions de l'article R. 4532-1du code du travail sur Tours ;
- Les chantiers structurants liés aux infrastructures sous maîtrise d'ouvrage d'un concessionnaire couvrant une ou plusieurs sections territoriales et après attribution par le responsable de l'unité de contrôle;
- Les entreprises de 50 salariés et plus relevant de la nomenclature d'activité NAF suivants : 41.2 (construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels), 42 (génie civil), 43 (travaux de construction spécialisés) sur Tours et son agglomération ;
- Les maîtres d'ouvrage suivants situés sur la ville de Tours : Bouygues Immobilier, C.G.L.M, E.C.I. Promotion Construction Immobilière, Icade Promotion Logement, Nexity, Nouveau Logis Groupe S.N.I., Quatro Promotion, Rives Loire Promotion, Ronce Immobilier, S.E.M. Maryse Bastié, Société Equipement de Touraine, Touraine Logement E.S.H. S.A. d'H.L.M., Tours Habitat et Val Touraine Habitat;
- Les chantiers qui relèvent de la quatrième partie, livre quatrième, chapitre II, section 3 du code du travail (articles R. 4412-94 à R. 4412-148) relatif aux risques d'exposition à l'amiante sur la ville de Tours.

Département du Loir-et-Cher

Article 1 : La fonction de contrôle de l'application de la législation du travail est confiée pour le département du Loir-et-Cher à une unité de contrôle comportant 11 sections d'inspection.

Article 2 : Le territoire de compétences de chacune des sections d'inspection, y compris pour les chantiers temporaires de bâtiment et de travaux publics, est délimité comme suit :

SECTION 1

REGIME GENERAL - Communes

La Chaussée-Saint-Victor, Saint-Denis-sur-Loire, Villerbon

La partie de la commune de Blois délimitée, au nord de la Loire,

à l'est de l'axe 2 constitué par les voies : Pont Jacques Gabriel, Rue Denis Papin, rue Porte Coté, rue Gallois, rue du Bourg neuf, avenue de Châteaudun jusqu'à l'intersection avec la rue Laplace, puis rue Laplace, rue Louis Joseph Philippe, partie de l'avenue Robert Schuman entre le rondpoint Robert Schuman et la D952 A

Est rattachée à la section Blois 1, **au sud de la Loire** (quartier Vienne), la partie située entre La Loire, à l'est de l'axe 3 constitué par les voies rue Nationale, avenue Wilson

SECTION 2

REGIME GENERAL - Communes

Averdon, Champigny-en-Beauce, La Chapelle-Vendômoise, Villefrancœur, Villebarou

La partie de la commune de Blois délimitée, au nord de la Loire

entre l'axe 1 (constitué par les voies : Pont Jacques Gabriel, rue Denis Papin, rue Porte Coté, rue Gallois, rue du Bourg neuf, avenue de Vendôme jusqu'à l'intersection avec l'avenue de France, puis avenue de France, avenue de l'Europe, partie de la rue Duguay Trouin reliant l'avenue de l'Europe et la rue deVilliersfins, rue de Villiersfins, rue des petits Prés)

et l'axe 2 (constitué par les voies : Pont Jacques Gabriel, Rue Denis Papin, rue Porte Coté, rue Gallois, rue du Bourg neuf, avenue de Châteaudun jusqu'à l'intersection avec la rue Laplace, puis rue Laplace, rue Louis Joseph Philippe, partie de l'avenue Robert Schuman entre le rondpoint Robert Schuman et la D952 A)

Est rattachée à la section Blois 2, au sud de la Loire (quartier Vienne), la partie de Blois située entre l'ouest de axe 3 constitué par les voies Rue Nationale, Avenue Wilson et le sud de l'axe 4 constitué par les voies : rue Cobaudière, rue Croix Boissée, rue de la croix rouge, rue de Bas-rivière

SECTION 3

		SECTION 3		
REGIME GENERAL - Communes				
Chambon-sur-Cisse	Lancôme	Onzain	Santenay	
Chouzy-sur-Cisse	Landes-le-Gaulois	Orchaise	Seillac	
Coulanges	Mesland	St-Cyr-du-Gault	Veuves	
Françay	Molineuf	St-Étienne-des-Guérets		
Herbault	Monteaux			

La partie de la commune de Blois délimitée, au nord de la Loire

à l'ouest de l'axe 1 constitué par les voies : pont Jacques Gabriel, rue Denis Papin, rue Porte Coté, rue Gallois, rue des Remparts, rue du Bourg neuf, avenue de Vendôme jusqu'à l'intersection avec l'avenue de France, puis avenue de France, avenue de l'Europe, partie de la rue Duguay Trouin reliant l'avenue de l'Europe et la rue de Villiersfins, rue de Villiersfins, rue des petits Prés

Est rattachée à section Blois 3, au **sud de la Loire** (quartier Vienne), la partie de la commune de Blois située entre La Loire, l'**ouest de l'axe 3** constitué par les voies : Rue Nationale, Avenue Wilson), le **nord de l'axe 4** (constitué par les voies : rue Cobaudière, rue Croix Boissée, rue de la croix rouge, rue de Bas-Rivière

SECTION 4 - dominante agricole

REGIME AGRICOLE - Communes			
Angé	Chaumont-sur-Tharonne	Feings	Les Montils
Bauzy	Chémery	Fontaines-en-Sologne	Loreux
Billy	Cheverny	Fougères-sur-Bièvre	Maray
Blois	Chissay-en-Touraine	Fresnes	Marcilly-en-Gault
Bourré	Chitenay	Gièvres	Mareuil-sur-Cher
Bracieux	Choussy	Gy-en-Sologne	Maslives
Candé-sur-Beuvron	Contres	Huisseau-sur-Cosson	Méhers
Cellettes	Cormeray	La Chapelle-Montmartin	Mennetou-sur-Cher
Chailles	Couddes	La Ferté-Beauharnais	Meusnes
Chambord	Couffy	La Ferté-Imbault	Millançay
Chaon	Cour-Cheverny	La Ferté-Saint-Cyr	Monthou-sur-Bièvre
Châteauvieux	Cournemin	La Marolle-en-Sologne	Monthou-sur-Cher
Châtillon-sur-Cher	Crouy-sur-Cosson	Lamotte-Beuvron	Montlivault
Châtres-sur-Cher	Dhuizon	Langon	Mont-près-Chambord
Chaumont-sur-Loire	Faverolles-sur-Cher	Lassay-sur-Croisne	Montrichard

	REGIME AGR	ICOLE - Communes	
Montrieux-en-Sologne	Rilly-sur-Loire	Salbris	Tour-en-Sologne
Muides-sur-Loire	Romorantin-Lanthenay	Sambin	Valaire
Mur-de-Sologne	Rougeou	Sassay	Vallières-les-Grandes
Neung-sur-Beuvron	Saint-Aignan	Seigy	Veilleins
Neuvy	Saint-Claude-de-Diray	Selles-Saint-Denis	Vernou-en-Sologne
Nouan-le-Fuzelier	Saint-Dyé-sur-Loire	Selles-sur-Cher	Villefranche-sur-Cher
Noyers-sur-Cher	Saint-Georges-sur-Cher	Seur	Villeherviers
Oisly	Saint-Gervais-la-Forêt	Soings-en-Sologne	Villeny
Orçay	Saint-Julien-de-Chédon	Souesmes	Vineuil
Ouchamps	Saint-Julien-sur-Cher	Souvigny-en-Sologne	Vouzon
Pierrefitte-sur-Sauldre	Saint-Laurent-Nouan	Theillay	Yvoy-le-Marron
Pontlevoy	Saint-Loup	Thenay	
Pouillé	Saint-Romain-sur-Cher	Thésée	
Pruniers-en-Sologne	Saint-Viâtre	Thoury	
	REGIME GEN	IERAL - Communes	

SECTION 5 REGIME GENERAL - Communes				
Bourré	Faverolles-sur-Cher	Pontlevoy	St-Sulpice-de-Pommeray	
Châteauvieux	Fossé	Pouillé	Seigy	
Châtillon-sur-Cher	Mareuil-sur-Cher	Rilly-sur-Loire	Thenay	
Chaumont-sur-Loire	Marolles	St-Aignan	Thésée	
Chémery	Méhers	St-Bohaire	Vallières-les-Grandes	
Chissay-en-Touraine	Meusnes	St-Georges-sur-Cher		
Choussy	Monthou-sur-Cher	St-Julien-de-Chédon		
Couddes	Montrichard	St-Lubin-en-Vergonnois		

SECTION 6 REGIME GENERAL - Communes			
Bracieux	La Ferté-Beauharnais	Muides-sur-Loire	Thoury
Chambord	La Ferté-Saint-Cyr	Neung-sur-Beuvron	Tour-en-Sologne
Chaon	La Marolle-en-Sologne	Neuvy	Villeny
Chaumont-sur-Tharonne	Lamotte-Beuvron	Nouan-le-Fuzelier	Vineuil
Crouy-sur-Cosson	Maslives	Saint-Claude-de-Diray	Vouzon
Dhuizon	Montlivault	Saint-Dyé-sur-Loire	Yvoy-le-Marron
Fontaines-en-Sologne	Mont-près-Chambord	Saint-Laurent-Nouan	

SECTION 7				
	REGIME GE	NERAL - Communes		
Ambloy	Choue	La Chapelle-Vicomtesse	Mazangé	
Artins	Cormenon	La Fontenelle	Mondoubleau	
Arville	Couture-sur-Loir	Lancé	Montoire-sur-le-Loir	
Authon	Crucheray	Lavardin	Montrouveau	
Azė	Droué	Le Gault-Perche	Naveil	
Baillou	Épuisay	Le Plessis-Dorin	Nourray	
Beauchêne	Fontaine-les-Coteaux	Le Poislay	Oigny	
Bonneveau	Fontaine-Raoul	Le Temple	Prunay-Cassereau	
Bouffry	Fortan	Les Essarts	Romilly	
Boursay	Gombergean	Les Hayes	Ruan-sur-Egvonne	
Cellé	Houssay	Les Roches-l'Évêque	St-Agil St-Agil	
Chauvigny-du-Perche	Huisseau-en-Beauce	Lunay	St-Amand-Longpré	

SECTION 7 (suite)					
	REGIME GENERAL - Communes				
St-Arnoult	St-Rimay	Ternay	Villechauve		
St-Avit	Sargé-sur-Braye	Thoré-la-Rochette	Villedieu-le-Château		
St-Gourgon	Sasnières	Tréhet	Villeporcher		
St-Jacques-des-Guérets	Savigny-sur-Braye	Troo	Villiers-sur-Loir		
St-Marc-du-Cor	Souday	Villavard			
St-Martin-des-Bois	Sougé	Villebout			

Ot Martin-des-Dols	Todage	[viiiebout				
SECTION 8 - Dominante agricole						
Ambley	Ambloy Françay Mondoubleau Saint-Rimay					
Areines	Françay		Saint-Rimay			
Artins	Fréteval	Monteaux	Saint-Sulpice-de-Pommeray			
All the state of t	Gombergean	Montoire-sur-le-Loir	Sainte-Anne			
Arville	Herbault	Montrouveau	Sainte-Gemmes			
Autainville	Houssay	Morée	Santenay			
Authon	Huisseau-en-Beauce	Mulsans	Sargé-sur-Braye			
Avaray	Josnes	Naveils	Sasnières			
Averdon	La Chapelle-Enchérie	Nourray	Savigny-sur-Braye			
Azé	La Chapelle-St-Martin-en-	Oigny	Seillac			
Baigneaux	Plaine	Onzain	Selommes			
Baillou	La Chapelle-Vendômoise	Orchaise	Semerville			
Beauchêne	La Chapelle-Vicomtesse	Oucques	Séris			
Beauvilliers	La Chaussée-St-Victor	Ouzouer-le-Doyen	Souday			
Binas	La Colombe	Ouzouer-le-Marché	Sougé			
Boisseau	La Fontenelle	Périgny	Suèvres			
Bonneveau	La Madeleine-Villefrouin	Pezou	Talcy			
Bouffry	Lancé	Pray	Ternay			
Boursay	Lancôme	Prénouvellon	Thoré-la-Rochette			
Brévainville	Landes-le-Gaulois	Prunay-Cassereau	Tourailles			
Briou	Lavardin	Rahart	Tréhet			
Busloup	Le Gault-Perche	Renay	Tripleville			
Cellé	Le Plessis-Dorin	Rhodon	Troo			
Chambon-sur-Cisse	Le Plessis-l'Échelle	Rocé	Vendôme			
Champigny-en-Beauce	Le Poislay	Roches	Verdes			
Chauvigny-du-Perche	Le Temple	Romilly	Veuves			
Choue	Les Essarts	Ruan-sur-Egvonne	Vievy-le-Rayé			
Chouzy-sur-Cisse	Les Hayes	Saint-Agil	Villavard			
Conan	Les Roches-l'Évêque	Saint-Amand-Longpré	La Ville-aux-Clercs			
Concriers	Lestiou	Saint-Arnoult	Villebarou			
Cormenon	Lignières	Saint-Avit	Villebout			
Coulanges	Lisle	Saint-Bohaire	Villechauve			
Coulomniers-la-Tour	Lorges	Saint-Cyr-du-Gault	Villedieu-le-Château			
Courbouzon	Lunay	Saint-Denis-sur-Loire	Villefrancœur			
Cour-sur-Loire	Marchenoir	Saint-Étienne-des-Guérets	Villemardy			
Couture-sur-Loir	Marcilly-en-Beauce	Saint-Firmin-des-Prés	Villeneuve-Frouville			
Crucheray	Marolles	Saint-Gourgon	Villeporcher			
Danzė	Maves	Saint-Hilaire-la-Gravelle	Villerable			
Droué	Mazangé	Saint-Jacques-des-Guérets	Villerbon			
Epiais	Membrolles	Saint-Jean-Froidmentel	Villermain			
Épuisay	Menars	Saint-Laurent-des-Bois	Villeromain			
Faye	Mer	Saint-Léonard-en-Beauce	Villetrun			
Fontaine-les-Coteaux	Mesland	Saint-Lubin-en-Vergonnois	Villexanton			
Fontaine-Raoul	Meslay	Saint-Marc-du-Cor	Villiersfaux			
Fortan	Moisy	Saint-Martin-des-Bois	Villiers-sur-Loir			
Fossé	Molineuf	Saint-Ouen				

SECTION 8 - Dominante agricole (suite)				
	REGIME GENE	RAL - Communes	•	
Autainville	La Chapelle-Saint-Martin-en-	Mer	Séris	
Avaray	Plaine	Moisy	Suèvres	
Beauvilliers	La Colombe	Mulsans	Talcy	
Binas	La Madeleine-Villefrouin	Oucques	Tripleville	
Boisseau	Le Plessis-l'Échelle	Ouzouer-le-Doyen	Verdes	
Briou	Lestiou	Ouzouer-le-Marché	Vievy-le-Rayé	
Conan	Lorges	Prénouvellon	Villeneuve-Frouville	
Concriers	Marchenoir	Roches	Villermain	
Courbouzon	Maves	St-Laurent-des-Bois	Villexanton	
Cour-sur-Loire	Membrolles	St-Léonard-en-Beauce		
Josnes	Menars	Semerville		

SECTION 9			
	REGIME G	ENERAL - Communes	
Areines	La Ville-aux-Clercs	Renay	Tourailles
Baigneaux	Lignières	Rhodon	Vendôme
Brévainville	Lisle	Rocé	Villemardy
Busloup	Marcilly-en-Beauce	Sainte-Anne	Villerable
Coulommiers-la-Tour	Meslay	Sainte-Gemmes	Villeromain
Danzé	Morée	Saint-Firmin-des-Prés	Villetrun
Épiais	Périgny	Saint-Hilaire-la-Gravelle	Villiersfaux
Faye	Pezou	Saint-Jean-Froidmentel	
Fréteval	Pray	Saint-Ouen	
La Chapelle-Enchérie	Rahart	Selommes	

SECTION 10 REGIME GENERAL - Communes				
Candé-sur-Beuvron	Fresnes	Mennetou-sur-Cher	Sambin	
Châtres-sur-Cher	Gièvres	Monthou-sur-Bièvre	Sassay	
Cheverny	Gy-en-Sologne	Mur-de-Sologne	Selles-sur-Cher	
Chitenay	La Chapelle-Montmartin	Oisly	Seur	
Contres	Langon	Ouchamps	Soings-en-Sologne	
Cormeray	Lassay-sur-Croisne	Pruniers-en-Sologne	Valaire	
Cour-Cheverny	Les Montils	Rougeou	Villefranche-sur-Cher	
Feings	Loreux	Saint-Julien-sur-Cher	Villeherviers	

SECTION 11 REGIME GENERAL - Communes				
La Ferté-Imbault	Pierrefitte-sur-Sauldre	Selles-Saint-Denis	Vernou-en-Sologne	
Marcilly-en-Gault	Romorantin-Lanthenay	Souesmes		
Millançay	Saint-Viâtre	Theillay		

Article 3: Le contrôle des entreprises affiliées à la caisse de la mutualité sociale agricole faisant partie des secteurs d'activité définis par les articles L722-1, L722-2 et L722-3 du code rural et des entreprises intervenant sur leur emprise est de la compétence des sections 4 et 8

Département du Loiret

Article 1: La fonction de contrôle de l'application de la législation du travail est confiée pour le département du Loiret à 3 unités de contrôle comportant 24 sections d'inspection, la première unité de contrôle UC Nord comprenant les sections 1 à 8, la 2^{ème} UC Centre comprenant les sections 9 à 16, la 3^{ème} UC Sud comprenant les sections 17 à 24.

Article 2 : Le territoire de compétences de chacune des sections d'inspection est délimité comme suit :

UNITE DE CONTRÔLE NORD -

SECTION 1

REGIME GENERAL - Communes

Ingré

Orléans : la partie de commune d'Orléans délimitée comme suit :

Nord: Rue du faubourg Saint Jean (incluse), Boulevard Rocheplatte (exclu), Place Gambetta (exclue)

Est : Rue Bannier (incluse), Place du Martroi (exclue), Rue de la Hallebarde (incluse), Rue des Minimes (incluse), , Place du Général de Gaulle (incluse), Rue des Carmes (exclue), Place de la Croix Morin (incluse), Rue Porte Madeleine (incluse),

Boulevard Jean Jaurès (exclu)

Sud : Quai de la Madeleine, Quai Saint Laurent
Ouest : Commune de Saint Jean de la Ruelle

	UNITE DE CONTRÔLE NORD	
	SECTION 2	
	REGIME GENERAL - Commune	
Saran		

	UNITE DE	CONTRÔLE NORD				
		ECTION 3				
	REGIME GE	NERAL - Communes				
Auxy Courtempierre Lorcy Saint Loup des Vignes						
Barville en Gâtinais	Dordives	Loury	Saint Lye la Forêt			
Batilly en Gâtinais	Egry	Mignères	Saint Michel			
Beaune la Rolande	Ferrières en Gâtinais	Mignerette	Sceaux du Gâtinais			
Boiscommun	Fontenay sur Loing	Montbarrois	Sully la Chapelle			
Bordeaux en Gâtinais	Gaubertin	Montliard	Trainou			
Bougy lez Neuville	Girolles	Nancray sur Rimarde	Treilles en Gâtinais			
Chambon la Forêt	Gondreville la Franche	Nargis	Vennecy			
Chevannes	Griselles	Neuville aux Bois	Villereau			
Chevry sous le Bignon	Ingrannes	Nibelle				
Corbeilles	Juranville	Préfontaines				
Courcelles	Le Bignon Mirabeau	Rébréchien				
Orléans : la nartie de comm	une d'Orléans délimitée comme s					

Orléans : la partie de commune d'Orléans délimitée comme suit :

Nord : Commune de Saran

Est : Commune de Fleury les Aubrais, Rue de Joie (incluse sur toute sa longueur), Rue de la Bourie Rouge (incluse), Boulevard de Québec (exclu), Rue des Sansonnières (incluse), Rue de la Gare (incluse), Avenue de Paris (exclue)

Sud : Boulevard de Verdun (exclu), Place Gambetta (incluse), Boulevard Rocheplatte (inclus), Rue du faubourg Saint Jean (exclue)

Ouest : Commune de Saint Jean de la Ruelle

	UNITE D	E CONTRÔLE NORD	
		SECTION 4	
	REGIME G	ENERAL - Communes	
Ascoux	Chilleurs aux Bois	Guigneville	Santeau
Bondaroy	Courcy aux Loges	Laas	Vrigny
Bouilly en Gâtinais	Dadonville	Mareau aux Bois	Yèvre la Ville
Bouzonville aux Bois	Escrennes	Marsainvilliers	
Boynes	Estouy	Pithiviers	
Chapelle Saint Mesmin	Givraines	Pithiviers le Vieil	

	UNITE DE	CONTRÔLE NORD	
No. 1915 September 19		SECTION 5	
	REG	IME GENERAL	
Andonville	Châtillon le Roi	Labrosse	Ormes
Aschères le Marché	Chaussy	Léouville	Orveau Bellesauve
Attray	Coudray	Mainvilliers	Outarville
Audeville	Crottes en Pithiverais	Malesherbes	Pannecières
Autruy sur Juine	Engenville	Manchecourt	Ramoulu
Bazoches les Gallerandes	Erceville	Montigny	Rouvres Saint Jean
Boisseaux	Greneville en Beauce	Morville en Beauce	Sermaises
Césarville Dossainville	Intville la Guétard	Nangeville	Thignonville
Charmont en Beauce	Jouy en Pithiverais	Oison	Tivernon

UNITE DE CONTRÔLE NORD **SECTION 6 - Dominante agricole REGIME AGRICOLE - Communes** L'ensemble des communes des sections 1, 2, 3, 4, 6 + Ormes Périmètre Orléans du régime général + périmètre Orléans de la section 3 **REGIME GENERAL - Communes** La Neuville sur Essonne Puiseaux Augerville la Rivière Briarres sur Essonne Dimancheville Aulnay la Rivière Bromeilles Echilleuses Ondreville sur Essonne Boesses Desmonts Grangermont Orville Orléans : la partie de la commune d'Orléans délimitée comme suit : Nord : Commune de Fleury les Aubrais Est: Communes de Saran et Saint Jean de Braye

Sud : Quai du Roi, Chemin du Halage

Ouest: Boulevard Victor Hugo (exclu), Rue de la Chaude Tuile (incluse), Rue du faubourg Saint Vincent (incluse), Boulevard Pierre Segelle (exclu), Avenue Jean Zay (incluse), Place du 6 juin 44 (incluse), Boulevard Saint Euverte (inclus), Boulevard de la

Motte Sanguin (inclus)

UNITE DE CONTRÔLE NORD **SECTION 7 - Dominante agricole REGIME AGRICOLE - Communes** L'ensemble des communes des sections 5 (exceptée Ormes), 7 et 8 Périmètre Orléans du régime général + périmètre Orléans de la section 1 **REGIME GENERAL - Communes** Boulay les Barres Coinces Patay Saint Sigismond Bricy Gemigny Rouvray Sainte Croix **Tournoisis** Bucy Saint Liphard La Chapelle Onzerain Saint Péravy la Colombe Villamblain, Villeneuve sur Conie Orléans : la partie de commune d'Orléans délimitée comme suit :

Nord : Rue de Joie (exclus)

Est: Boulevard Victor Hugo (inclus), Rue de la Chaude Tuile (exclue), Rue du faubourg Saint Vincent (exclue)

Sud : Boulevard Alexandre Martin (inclus), Place Albert 1er (incluse), Boulevard de Verdun (exclu)

Ouest : Avenue de Paris (incluse), Rue de la Gare (exclue), Rue des Sansonnières (exclue), Boulevard de Québec (inclus sur

toute sa longueur), Rue de la Bourie Rouge (exclue)

UNITE DE CONTRÔLE NORD

SECTION 8 - Dominante Transport

REGIME TRANSPORT

L'ensemble des communes et le périmètre d'Orléans de l'Unité de Contrôle Nord (sections 1 à 8)

REGIME GENERAL - Communes

Artenay, Bucy le Roi, Cercottes, Chevilly, Gidy, Huêtre, Lion en Beauce, Ruan, Sougy, Trinay

UNITE DE CONTRÔLE CENTRE SECTION 9 **REGIME GENERAL - Communes** Ervauville Chateau Renard Melleroy Saint Hilaire les Andrésis Bazoches sur le Betz Foucherolles Mérinville Saint Loup de Gonois Chantecog Gy les Nonains Montcorbon Thorailles Chuelles Pers en Gâtinais La Chapelle Saint Sépulcre Triguères Courtemaux La Selle en Hermois Rozoy le Vieil Courtenay La Selle sur le Bied Saint Firmin des Bois Douchy Louzouer Saint Germain des Prés

Orléans : la partie de la commune d'Orléans délimitée comme suit :

Nord: Boulevard Alexandre Martin (exclu), Boulevard Pierre Segelle (inclus), Avenue Jean Zay (exclue), Place du 6 juin 44 (exclue)

Est: Boulevard Saint Euverte (exclu), Boulevard de la Motte Sanguin (exclu)

Sud: Quai du Fort Alleaume, Quai du Chatelet

Ouest: Rue Royale (incluse), Rue du Tabour (exclue), Place du Général de Gaulle (exclue), Rue des Minimes (exclue), Rue de la Hallebarde (exclue), Place du Martroi (exclue), Rue Jeanne d'Arc (exclue), Place Sainte Croix (exclue), Place de l'Etape (exclue), Rue Théophile Chollet (exclue), Place Halmagrand (exclue)

	UNITE DE	CONTRÔLE CENTRE	
		SECTION 10	
	RE	GIME GENERAL	
Beauchamps sur Huillard	Fay aux Loges	Oussoy en Gâtinais	Solterre
Bouzy la Forêt	Germiny des Prés	Ouzouer des Champs	Sury aux Bois
Chailly en Gâtinais	La Cour Marigny	Saint Aignan des Gués	Thimory
Châteauneuf sur Loire	Lorris	Saint Denis de l'Hôtel	Varennes Changy
Chatenoy	Montereau	Saint Hilaire sur Puiseaux	Vieilles Maisons sur Joudry
Combreux	Nesploy	Saint Martin d'Abbat	Vitry aux Loges
Coudroy	Noyers	Seichebrières	S COLO DE LO CONTROL DE CONTROL D

	UNITE DE CONTRÔLE CENTRE	
	SECTION 11	
	REGIME GENERAL - Communes	
Cepoy, Châlette sur loing, Chapelon, Corqu Villevoques	illeroy, Ladon, Moulon, Pannes, Paucourt, Sa	aint Maurice sur Fessard, Villemoutiers,
Orléans : la partie de la commune d'Orléans	délimitée comme suit :	
Nord : La Loire		
Est: Pont Georges V, Quai du Fort des Tou	irelles, Quai des Augustins, Commune de Sair	nt Jean le Blanc
	Saint Marceau (incluse), Rue de la Cigogne (i	

	UNITE DE	CONTRÔLE CENTRE	
	S S	SECTION 12	
	REGIME GE	NERAL - Communes	
Amilly	Conflans sur Loing	Mormant sur Vernisson	Villemandeur
Auvilliers en Gâtinais	Fréville en Gâtinais	Ouzouer sous Bellegarde	Vimory
Bellegarde	Lombreuil	Presnoy	
Chevillon sur Huilard	Mézières en Gâtinais	Quiers sur Bézonde	

UNITE DE CONTRÔLE CENTRE

SECTION 13

REGIME GENERAL - Communes

Saint Jean de Braye, Semoy

Orléans : la partie de la commune d'Orléans délimitée comme suit :

Nord : Rue Porte Madeleine (exclue), Place de la Croix Morin (exclue), Rue des Carmes (incluse), Place du Général de Gaulle

(exclue), Rue du Tabour (incluse)

Est : Rue Royale (exclue)

Sud: Quai Cypierre, Quai Barentin

Ouest: Boulevard Jean Jaurès (inclus sur toute sa longueur)

UNITE DE CONTRÔLE CENTRE

SECTION 14 - Dominante agricole

REGIME AGRICOLE - Communes

L'ensemble des communes des sections 11, 12, 13, 14 et 16

Périmètre Orléans sections 11 et 13

REGIME GENERAL - Communes

Chanteau, Fleury les aubrais

UNITE DE CONTRÔLE CENTRE

SECTION 15 - Dominante agricole

REGIME AGRICOLE - Communes

L'ensemble des communes des sections 9, 10 et 15

Périmètre Orléans sections 9 et 15

REGIME GENERAL - Communes

Boigny sur Bionne, Bou, Chécy, Combleux, Donnery, Mardié, Marigny les Usages

Orléans : la partie de la commune d'Orléans délimitée comme suit :

Nord: Place Gambetta (exlue), Boulevard de Verdun (inclus), Place Albert 1er (exclue), Boulevard Alexandre Martin (exclu)

Est: Place Halmagrand (incluse), Rue Théophile Chollet (incluse), Place de l'Etape (incluse), Place Sainte Croix (incluse)

Sud: Rue Jeanne d'Arc (incluse)

Ouest: Rue Royale (exclue), Place du Martroi (incluse), Rue Bannier (exclue)

UNITE DE CONTRÔLE CENTRE

SECTION 16 - Dominante transport

REGIME TRANSPORT - Communes

L'ensemble des communes et le périmètre d'Orléans de l'Unité de Contrôle Centre (sections 9 à 16)

REGIME GENERAL - Communes

Montargis

UNITE DE CONTRÔLE SUD

		SECTION 17		
REGIME GENERAL - Communes				
Ardon	Cravant	Le Bardon	Meung sur Loire	
Baule	Dry	Ligny le Ribault	Mézières les Clery	
Beaugency	Jouy le Potier	Mareau aux Prés	Saint Ay	
Clery Saint André	Lailly en Val	Messas	Tavers, Villorceau	

UNITE DE CONTRÔLE SUD

SECTION 18

REGIME GENERAL - Communes

Olivet, Saint Hilaire Saint Mesmin, Saint Pryvé Saint Mesmin

UNITE D	E CONTRÔLE SUD		
<u> San San San San San San San San San San</u>	ECTION 19		
REGIME GE	NERAL - Communes		
Langesse	Nevoy	Saint Gondon	
Le Moulinet sur Solin	Poilly Les Gien	Saint Martin sur Ocre	
Les Choux	Saint Brisson sur Loire		

Orléans : la partie de la commune d'Orléans délimitée comme suit :

Nord: Commune d'Olivet

Boismorand Coullons Gien

Est: Avenue du Président John Kennedy (incluse), Avenue Voltaire (incluse), Avenue Denis Diderot (incluse), Avenue Claude

Guillemin (incluse), Avenue de Concyr (exclue)

Sud: Rue George Sand (incluse), Place Anatole France (incluse), Rue Ambroise Paré (incluse)

Ouest: Commune de Saint Cyr en Val

	UNITE DI	E CONTRÔLE SUD	
	\$	ECTION 20	
	REGIME GE	NERAL - Communes	
Adon	Cernoy en Berry	Faverelles	Ousson sur Loire
Aillant sur Milleron	Champoulet	Feins en Gâtinais	Ouzouer sur Trézée
Autry le Châtel	Chatillon Coligny	La Bussière	Pierrefitte es Bois
Batilly en Puisaye	Châtillon sur Loire	La Chapelle sur Aveyron	Pressigny les Pins
Beaulieu sur Loire	Cortrat	Le Charme	Saint Firmin sur Loire
Bonny sur Loire	Dammarie en Puisaye	Montbouy	Saint Maurice sur Aveyron
Breteau	Dammarie sur Loing	Montcresson	Sainte Geneviève des Bois
Briare	Escrignelles	Nogent sur Vernisson	Thou
Salf and the salf of the	110 17 1711 117		

Orléans : la partie de la commune d'Orléans délimitée comme suit :

Nord: La Loire

Est : Avenue Roger Sécrétain (incluse), La Rue de la Cigogne (exclue), Croix Saint Marceau (exclue), Rue Eugène Turbat (exclue), commune de Saint Jean le Blanc, Rue de la Cossonnière (exclue), Rue de la Basse Mouillère (incluse), Avenue Roger

Secrétain (incluse)
Sud : commune d'Olivet

Ouest: communes d'Olivet et Saint Pryvé Saint Mesmin

UNITE DE CONTRÔLE SUD

SECTION 21

REGIME GENERAL - Communes

Saint Cyr en Val, Saint Denis en Val, Saint Jean le Blanc, Sandillon Orléans : la partie de la commune d'Orléans délimitée comme suit :

Nord : Rue de la Basse Mouillère (exclue), Rue de la Cossonnière (incluse)

Est: Communes de Saint Jean le Blanc et Saint Cyr en Val

Sud : Orléans La Source Ouest : Communes d'Olivet

UNITE DE CONTRÔLE SUD SECTION 22 - Dominante agricole REGIME AGRICOLE - Communes L'ensemble des communes des sections 17, 18, 21, 22 et 24 Périmètre Orléans UC Sud REGIME GENERAL - Communes Baccon, Chaingy, Charsonville, Coulmiers, Epieds en Beauce, Huisseau sur Mauves, Rozières en Beauce, Saint Jean de la

	UNITE DI	E CONTRÔLE SUD	
	SECTION 23	- Dominante agricole	
	REGIME AG	RICOLE - Communes	
L'ensemble des commune	s des sections 19, 20 et 23 hors s	ecteurs Orléans	
	REGIME GE	NERAL - Communes	
Bonnée	Isdes	Saint Aignan le Jaillard	Vannes sur Cosson
Bray en Val	Jargeau	Saint Benoit sur Loire	Vienne en Val
Cerdon	Les Bordes	Saint Florent	Viglain
Dampierre en Burly	Lion en Sullias	Saint Père sur Loire	Villemurlin
Darvoy	Neuvy en Sullias	Sigloy	
Férolles	Ouvrouer les Champs	Sully sur Loire	
Guilly	Ouzouer sur Loire	Tigy	

UNITE DE CONTRÔLE SUD	
SECTION 24 - Dominante Transport	
REGIME TRANSPORT - Communes	
L'ensemble des communes et le périmètre d'Orléans de l'Unité de Contrôle Sud (sections 17 à 24)	
REGIME GENERAL - Communes	DVI S NO
a Ferté Saint Aubin, Marcilly en Villette, Menestreau en Villette, Sennely	
Périmètre Orléans la Source hors périmètre de la section 19	

Article 3: Le contrôle des entreprises affiliées à la caisse de la mutualité sociale agricole faisant partie des secteurs d'activité définis par les articles L722-1, L722-2 et L722-3 du code rural et des entreprises intervenant sur leur emprise est de la compétence des sections 6, 7, 14, 15, 22 et 23.

Article 4: Le contrôle des entreprises de transport (et auxiliaires de transport) routier (à l'exception des taxis, ambulances et activités déchets), ferroviaire et aérien pour compte d'autrui est de la compétence des sections 8, 16 et 24. Pour les entreprises ayant une activité mixte, un établissement relève du transport uniquement si le nombre de conducteurs routiers est supérieur ou égal à 50 % de l'effectif total inscrit au registre du personnel défini aux articles L 1221-13 et D 1221-23 du code du travail.